



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

www.atibt.org



TABLE DES MATIÈRES

1	L'ATIBT, L'ASSOCIATION DÉDIÉE AU BOIS ET A LA GESTION DURABLE DES FORETS TROPICALES	5
	Éditoriaux	6
	Gouvernance de l'ATIBT	9
	Les adhérents de l'ATIBT en 2021	10
	Les origines de l'ATIBT	12
	Les 70 ans de l'ATIBT	13
	La révision des statuts de l'ATIBT	14
	Une équipe au service de la filière	15
	L'audit organisationnel de l'ATIBT, une réflexion de fond sur le fonctionnement de l'association	20
	Les sites web, réseaux sociaux et visibilité de l'ATIBT	22
	2021 en un clin d'œil	23
2	LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LES COMMISSIONS DE L'ATIBT, ORGANES DE TECHNIQUES DE L'ASSOCIATION	27
	Le conseil scientifique	28
	Les commissions	28
	Commission marketing	28
	Commission certification	30
	Commission formation	31
	Commission bois & normalisation	32
	Commission forêt & industrie	32
	Commission agroforesterie et plantation	34
	Une nouvelle commission ATIBT, la commission carbone et biodiversité	35
3	CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'ATIBT ET LA FILIÈRE	36
	Origine des ressources de l'ATIBT pour l'année 2021	37
	Situation financière de l'ATIBT fin 2021	38
	Quelques chiffres sur la filière dans le bassin du Congo	39
	Le marché du bois tropical en Europe en 2021	40

4 PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2021 44

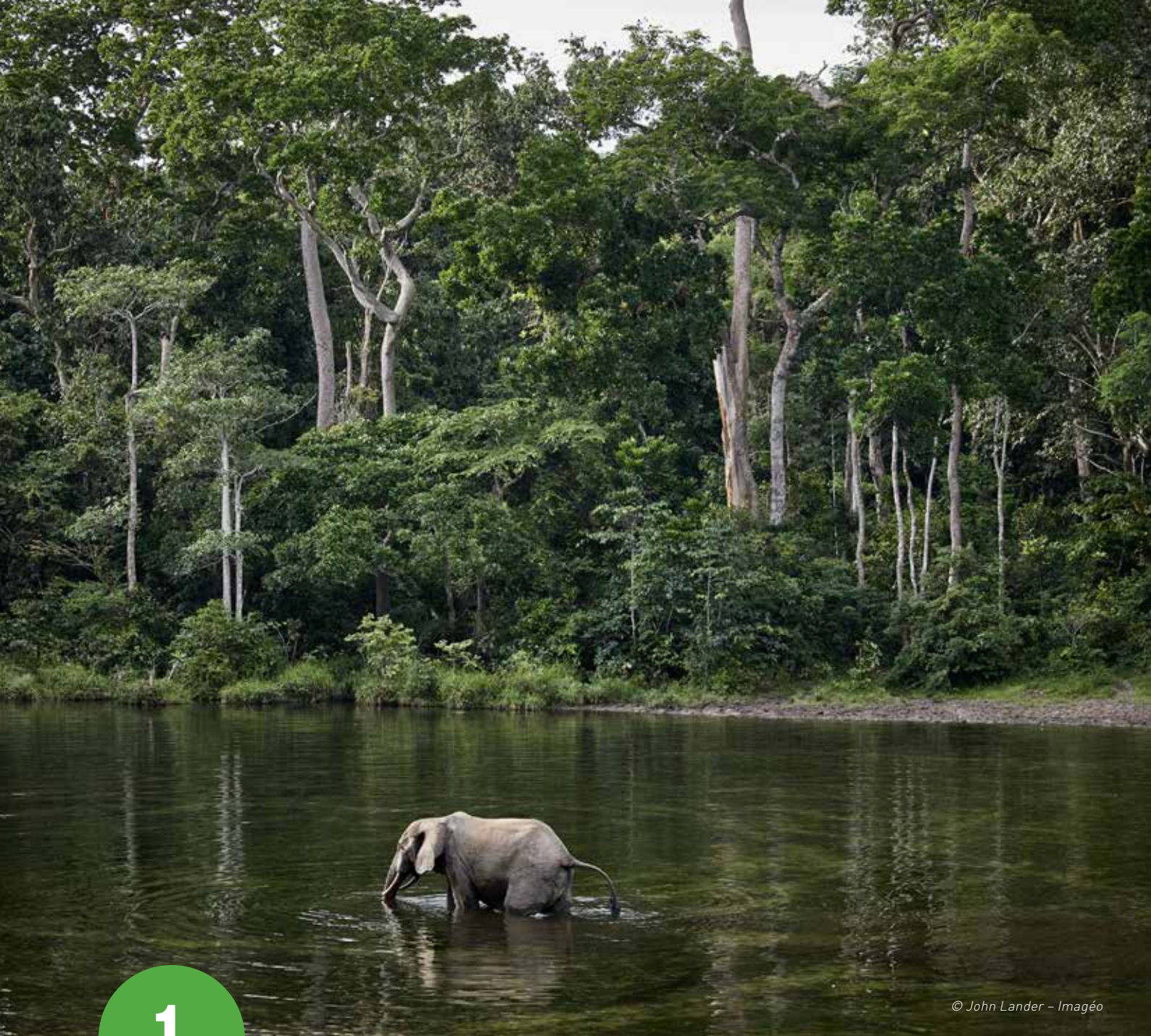
Les actions de plaidoyer	45
Actions pour le climat : participation de l'ATIBT à la COP 26.....	45
Actions de lutte contre le bois illégal pour la préservation des forêts : participation de l'ATIBT aux rencontres de l'UICN, le Symposium de Berlin.....	45
Actions d'information sur la légalité : Timber Trade Portal.....	46
Actions de plaidoyer dans le cadre du projet de réglementation européenne sur la déforestation importée	47
Actions visant à améliorer l'image et les marchés du bois tropical certifié géré durablement.....	48
La marque FAIR&PRECIOUS au cœur de notre communication sur la gestion durable	50
Le soutien à la certification forestière	52
L'appui aux schémas de certification – le PAFC bassin du Congo.....	52
Les travaux préparatoires à l'Assemblée Générale du FSC en 2022	53
L'appui à la certification par une fiscalité incitative	53
Certification et diligence raisonnée : des webinaires de formation.....	54
Le suivi et l'appui au marché du bois tropical certifié	55
L'appui à la Diligence raisonnée	57
L'appui direct au secteur privé en République du Congo	58
La formation professionnelle	59
La lutte contre la déforestation	62
Avec DYNAFAC, le soutien à la recherche sur la dynamique des forêts tropicales gérées durablement	63
La connaissance du bois tropical – Convention Cirad	65
Les grandes rencontres de l'ATIBT et de la filière	67
Le partage d'informations	69

5 2021, UN TOURNANT POUR LA FILIÈRE, AVEC DES DÉFIS SPÉCIFIQUES 71

Le partage de production en République du Congo	72
Décision CEMAC d'interdiction d'exportation des grumes reportée à début 2023	73
La future génération de plans d'aménagement	74
Les bases de l'aménagement actuel des concessions	74
Vers la prochaine étape : les plans d'aménagement pour la deuxième rotation	75
Les conclusions du collectif Dynafac, à prendre en compte	77

ACRONYMES

AEIM : Asociación Española de Importadores de Madera (Asociation Espagnole des Importateurs de Bois)
AFD : Agence Française de Développement
ATIBT : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CBFP : Congo Basin Forest Partnership
CDO : Comité de décision et d'orientation (PPECF)
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFT : Compagnie Forestière De Transformation
CIB : Congolaise Industrielle Des Bois
CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CITES : Convention On International Trade In Endangered Species Of Wild Fauna And Flora
COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CST : Comité Scientifique et technique (AFD)
CTWPA : The China Timber & Wood Production Distribution Association
EFI : European Forest Institute
DEVCO : Direction générale de la coopération internationale et du développement (UE)
DGENV : Direction générale pour l'environnement (UE)
DUE : Délégation de l'Union Européenne
ETTF : European Timber Trade Federation
RBUE : Règlement Bois de l'Union Européenne
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FFEM : Fonds Français pour L'environnement Mondial
FIB : Fibres Industries Bois
FLEGT : Forests Law Enforcement Governance and Trade
FSC : Forest Stewardship Council
GFBC : Groupement De La Filière Bois Du Cameroun
GGSC : Global Green Supply Chain
GNFT : Groupe National Des Forêts Tropicales
IDH : Initiative pour le commerce durable
IFL : Intact Forest Landscape
IUCN : Union Internationale Pour La Conservation De La Nature
KFW : Kreditanstalt für Wiederaufbau
LCB : Le Commerce du Bois
LKTS : Lesser Known Timber Species
MO : Maîtrise d'ouvrage
MOD : Maîtrise d'ouvrage déléguée
OIBT : Organisation internationale des bois tropicaux
ONFI : Office National Des Forêts International
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PAFC : Panafrican Forest Certification
PEFC : Programme For The Endorsment Of Forest Certification
PES : Payments For Environmental Services
PFBC : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PPECF : Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
RDC : République Démocratique du Congo
RIFFEAC : Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale
SPIB : Syndicat Des Producteurs Industriels Du Bois
STTC : Sustainable Tropical Timber Coalition
SW4SW : Sustainable Wood For Sustainable World
TTF : Timber Trade Federation (Federation UK du Bois)
TPE : Très petites entreprises (artisans)
SVL : Système de Vérification de la Légalité
UE : Union Européenne
ULG : Université de Liège
UFIGA : Union Des Forestiers Et Industriels Du Bois Du Gabon
VVNH : Vereniging Van Nederlandse Houtondernemingen (Fédération du Bois des Pays Bas)
WRI : World Resources Institute



© John Lander - Imagéo

1

L'ATIBT, L'ASSOCIATION DEDIÉE AU BOIS ET À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES



ÉDITORIAL

OLMAN SERRANO - PRÉSIDENT DE L'ATIBT

“

***Le secteur forestier tropical,
un développement local pour un impact global.***

”

L'année 2021 a continué d'être caractérisée par des événements inhabituels qui ont affecté la plupart des secteurs de l'économie mondiale à bien des niveaux, notamment en raison de la pandémie en cours qui a débuté à la fin de 2019. Le secteur forestier tropical n'a pas fait exception. Heureusement, les effets négatifs des crises sanitaires de 2021 ont été moindres en termes de nombre de victimes que l'année précédente. Néanmoins, de nombreuses restrictions ont parfois continué d'être imposées dans la plupart des pays du monde et les impacts sur les secteurs sociaux et économiques ont été certains, comme prévu.

De nombreux secteurs de l'économie ont été durement touchés par les restrictions, comme les compagnies aériennes, le tourisme et l'industrie du divertissement, pour n'en citer que quelques-uns. D'autres secteurs ont bénéficié de la situation, comme le commerce en ligne, l'industrie pharmaceutique et le secteur du bricolage. Ce dernier a eu un impact positif sur l'industrie des produits forestiers, en raison de l'augmentation de la consommation de produits en bois pour les applications domestiques pendant le confinement. L'augmentation sans précédent des coûts du transport maritime et les difficultés d'utilisation des conteneurs ont complexifié le commerce mondial. La plupart des chaînes de valeur ont donc été perturbées et n'ont pas encore trouvé une stabilité.

Malgré cette situation sans précédent, notre association, avec le soutien de nos principaux partenaires, a réussi non seulement à poursuivre ses activités quotidiennes - principalement en télétravail - mais aussi à accroître ses performances au profit du développement durable de la foresterie tropicale. L'étape historique du soixante-dixième anniversaire de l'ATIBT a peut-être joué un rôle important dans la motivation du personnel sous la direction inspirante de Benoît Jobbe-Duval, soutenu par les sessions du Bureau Exécutif, le Conseil d'Administration et, bien sûr, par nos principaux partenaires.

Au cours de l'année 2021, certains projets ont été conclus avec succès, et d'autres ont été lancés. Ce rapport annuel fournira des détails sur eux. Chaque projet mis en œuvre par l'ATIBT ou sous sa supervision, vise à contribuer aux objectifs de l'Association, à savoir, améliorer le développement durable de la foresterie tropicale. Cette contribution a de multiples impacts positifs : de l'amélioration de la gestion des ressources et des moyens de subsistance des populations locales, à l'augmentation des options de séquestration du carbone et donc, à l'ajout d'options d'atténuation du changement climatique.

Commençons par mentionner les programmes de formation dans les pays du bassin du Congo, qui visent à améliorer les compétences à différents niveaux de l'industrie



© John Lander – Imagéo

de transformation du bois ; un solide programme de marketing sous la marque "Fair and Precious" ; le développement de l'analyse du cycle de vie des essences de bois tropical, nécessaire pour calculer l'impact environnemental des nouveaux bâtiments tout au long de leur cycle de vie. Cette analyse est en train de devenir une condition requise par la législation de certains pays européens pour l'utilisation du bois dans le secteur de la construction ; des webinaires de formation organisés en cinq langues sur le rôle et les exigences de la certification forestière et de la diligence raisonnable pour l'importation de bois tropicaux dans les pays de l'Union européenne.

En complément des activités de projet, le plaidoyer sur les missions de notre association reste un élément clé. A cet égard, l'ATIBT a été présente lors d'événements internationaux majeurs, non seulement virtuellement mais aussi en présence, profitant ainsi de l'occasion pour plaider en faveur de l'utilisation durable des ressources forestières tropicales et du commerce légal des produits du bois.

Parmi ces événements majeurs, citons la 26^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Glasgow), le

Congrès mondial de la nature de l'UICN (Marseille), le Premier Forum pour les chaînes de valeur durables en Afrique (Nice), la Conférence sur la protection des forêts tropicales africaines (Berlin), la Conférence de la Coalition pour le développement durable des bois tropicaux (Utrecht) et l'Initiative de Paris pour la conservation des forêts d'Afrique centrale (Paris). L'ATIBT a été activement présente dans de nombreux webinaires tout au long de l'année sur des sujets traitant de la certification forestière, des paysages forestiers intacts, des réunions du Comité consultatif sur les industries forestières durables dirigé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et bien d'autres.

Notre association tient à reconnaître le précieux soutien financier et l'engagement actif de nos principaux partenaires, qui ont rendu possible la mise en œuvre des réalisations susmentionnées. Nous remercions la Banque allemande de développement (KfW) avec son programme le PPECF, l'Union européenne (UE), l'Agence française de développement (AFD), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).



ÉDITORIAL

BENOÎT JOBBÉ-DUVAL - DIRECTEUR GÉNÉRAL

„ ***Au cours de l'année 2022, c'est au travers de ses actions et réflexions conjointes que les choses pourront avancer.*** ”

En cette année 2021, l'ATIBT a poursuivi son travail sur de nombreux fronts pour le compte de ses adhérents, tout en menant un travail sur elle-même et son mode de fonctionnement.

En effet, et comme nous l'annonçons l'an dernier, 2021 a été une année d'introspection pour notre association, à l'occasion de l'audit initié en 2020, et qui s'est essentiellement déroulé courant 2021. Ce travail a mis en lumière de nombreux points importants, notamment la diversité et la complexité des sujets que l'association se doit de traiter. En raison de l'évolution de l'équipe de travail, il a fallu travailler aussi sur notre organisation interne.

La diversité des sujets abordés interpelle une année de plus ; mais ce qui mérite d'être souligné c'est la complexité grandissante des problématiques que notre filière doit affronter. Il nous faut donc trouver toujours les lignes directrices de notre action, sans trop nous en écarter pour ne pas perdre de vue les objectifs essentiels !

En 2021, le nombre d'adhérents a augmenté de manière significative, et notamment parmi les partenaires à la base de notre association, à savoir les sociétés forestières certifiées dans le bassin du Congo. Mais même si cette augmentation d'adhérents est satisfaisante pour nous, nous savons que nous ne parvenons pas à résoudre, loin s'en faut, tous les défis de la filière. Un certain nombre de nos adhérents nous manifestent fréquemment leur impatience à voir se résoudre les problèmes d'image, de lutte contre

l'illégalité, de gouvernance, mais aussi certains sujets techniques complexes comme la promotion des essences de promotions (LKTS). Comment résoudre ces problématiques difficiles ?

Même si il y a eu au long de l'année 2021, comme des années précédentes, de beaux moments d'échanges entre l'association et ses membres, rappelons que la pandémie a sérieusement limité nos mouvements. Au cours de l'année 2022, c'est au travers de ses actions et réflexions conjointes que les choses pourront avancer. Aussi, même si nous continuerons de lutter pour le compte des sociétés qui constituent notre association, nous ne cesserons de recommander qu'un jeu collectif toujours plus fort s'installe.

Ensemble avec les sociétés forestières, les industriels de la transformation, les associations professionnelles d'Afrique et d'Europe, nous pouvons proposer, innover, et répondre aux changements que nous impose un monde qui se complexifie.

Les 70 ans de notre association, que nous célébrerons en 2022, seront certainement une grande occasion pour mettre en évidence la cohésion entre l'ATIBT ses membres et l'ensemble des partenaires de la filière.

Je tiens à remercier dans cet édito l'ensemble des organisations et des personnes qui nous ont soutenu une année de plus. Parmi eux, il faut remercier tout particulièrement la KFW -PPECF, l'AFD, le FFEM, l'UE, la FAO et l'OIBT.

GOUVERNANCE DE L'ATIBT

L'ATIBT se compose d'un conseil d'administration, d'une assemblée générale et d'un conseil exécutif. Les objectifs et la stratégie de l'ATIBT sont décidés par le conseil d'administration et approuvés par son assemblée.

Au plan de la gouvernance de l'ATIBT, l'année 2021 a connu en décembre un changement majeur, avec l'arrivée d'une nouvelle présidence (qui devra être ratifiée en AG).

M. Olman Serrano ayant souhaité passer le relais, des élections ont eu lieu en décembre, et Madame Françoise Van de Ven a été élue.

La nouvelle présidente connaît bien la filière bois tropical, puisqu'elle a dirigé le syndicat FIB (Fédération des Industries du Bois) en RDC, puis l'UFIGA (Union des Forestiers et Industriels du Gabon) au Gabon entre 2015 et 2021.

L'étude et la **défense** des intérêts économiques, matériel et moraux des opérateurs forestiers ou industriels du bois sont des sujets qui lui sont bien connus, de même

que les questions relatives à la gouvernance forestière, au Flegt, à la certification, ainsi que les problématiques concrètes de la filière comme la logistique.

Par ailleurs, Françoise Van de Ven connaît bien les institutions comme la FAO et l'OIBT, ainsi que le monde des bailleurs de fonds internationaux, et les ONG.



© ITTO

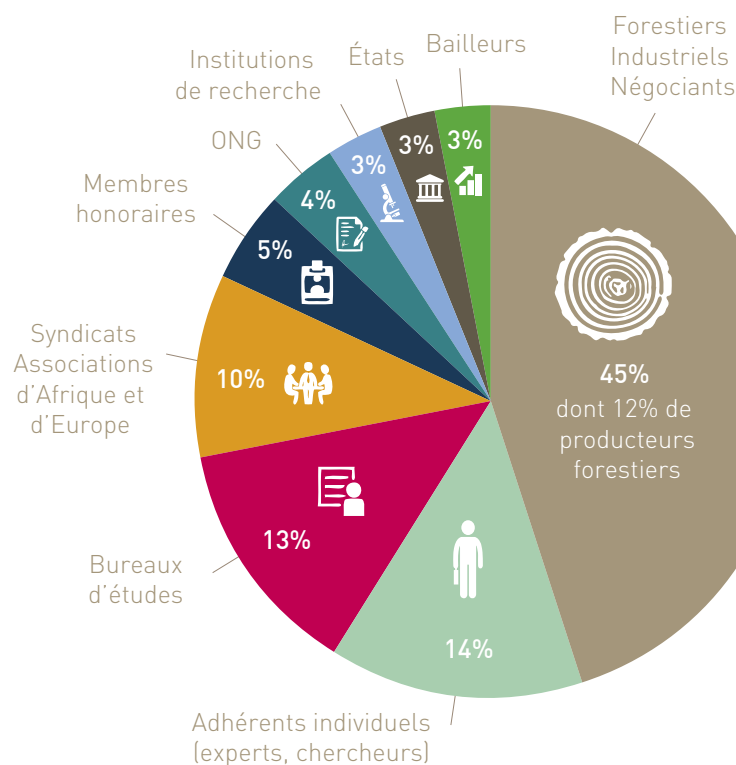
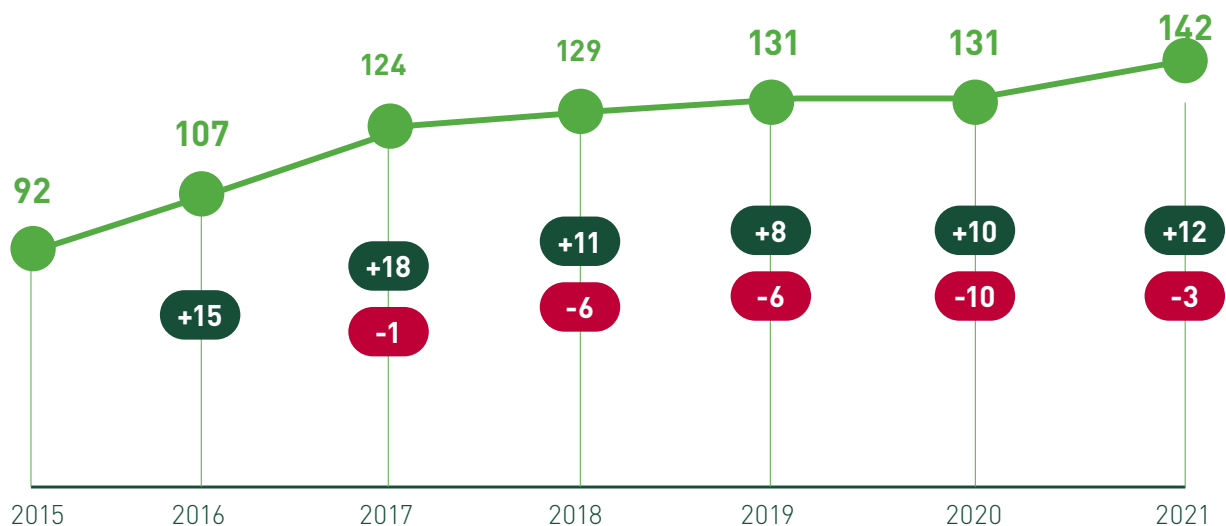
Le Conseil d'Administration n'a pas connu en 2021 de changement majeur. Certains administrateurs ont été reconduits dans leurs fonctions. C'est le cas de MM. Pierre Taty et Jan Willem Hunink.

La liste complète des administrateurs est disponible
https://www.atibt.org/files/upload/governance/20220128_ATIBT_-_LISTE_ADMINISTRATEURS.pdf

LES ADHÉRENTS DE L'ATIBT | EN 2021

En 2021, 1 membre a quitté l'ATIBT, 2 ont été exclus pour non-paiement des cotisations, et 12 nouveaux membres sont arrivés, essentiellement en fin d'année (nouveaux cotisants pour 2022). 1 candidature a été refusée.

A ce jour, le nombre de membres inscrits est donc de 142. Il faut ajouter, au nombre de nos membres cotisants, les membres honoraires de notre association, qui continuent pour certains de jouer un rôle important.



L'annuaire des adhérents est disponible en permanence sur notre site internet :
<https://www.atibt.org/fr/membres>

L'arrivée des nouveaux membres est toujours saluée au travers de notre newsletter.

Les sociétés qui nous ont rejoint en 2021 sont les suivantes :

Sociétés forestières :

SEEF (Cameroun)
IFCO (République Démocratique du Congo)
WOODBOS (Gabon)

Association d'importateurs :

AEIM (Espagne)

Sociétés de négoce ou de transformation :

Cross Trade (Allemagne)
SORIEL (Espagne)
TOUTBOIS / Arbor (France)

Bureaux d'études :

ETICWOOD (Espagne)

Membres individuels / Experts :

Baptiste Marquant (France)
J.M. Noiraud (Cameroun)
F. Van de Ven (Belgique)
C. Duhesme (France)

REPRESENTATIVITÉ DE L'ATIBT DANS LE SECTEUR BOIS TROPICAL

Régulièrement, nous faisons le point sur le degré de représentativité de l'ATIBT, pour le secteur privé en lien, avec les forêts tropicales et leur gestion durable.

Avec l'arrivée d'une nouvelle association d'importateurs, de trois entreprises de négoce ou de transformation, et de 3 entreprises forestières, la représentativité s'est fortement accrue.

Conformément aux statuts de 2016, le Conseil d'Administration de l'ATIBT est le reflet de l'ensemble des parties prenantes de l'association. En effet, l'ATIBT rassemble des acteurs de l'ensemble de la filière, avec des producteurs essentiellement en provenance d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest et des importateurs et transformateurs d'Europe, d'Amérique et d'Asie. S'ajoutent également les entreprises de services, les bureaux d'études, les syndicats, les centres de recherches, des États (République du Congo, Côte d'Ivoire et République Centrafricaine), des membres individuels, les associations et ONG.

Les membres de l'ATIBT sont des acteurs de la filière, engagés dans la gestion légale et durable des forêts tropicales. Les adhérents de l'association doivent démontrer leur engagement au travers de leur certification gestion durable vérifiée tierce partie s'ils sont concessionnaires, ou de la certification de leur chaîne de contrôle s'ils sont négociants ou metteurs en marché.

L'ATIBT possède également des membres, eux-mêmes constitués en associations. C'est le cas des syndicats de producteurs en Afrique centrale et de l'Ouest, ou des associations européennes des importateurs et négociants en bois.

La représentativité de l'ATIBT est ainsi réelle, et l'association est à ce titre souvent interpellée pour débattre des grands enjeux de la filière et de l'avenir de la gestion durable des forêts tropicales.

LES ORIGINES DE L'ATIBT

2021 marque les 70 ans de notre association !

En effet, En 1946, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) convoquaient une conférence internationale pour identifier les ressources agricoles, forestières et halieutiques de la planète. Les experts forestiers des secteurs public et privé présents exprimaient le souhait qu'une association soit créée afin de (1) promouvoir les bois tropicaux, (2) publier des statistiques par espèce entre pays producteurs et consommateurs, (3) obtenir des informations commerciales sur les poids, les mesures, le fret maritime et les contrats, et (4) explorer tous les moyens d'augmenter la production, la vente et l'utilisation rationnelle des espèces.



© BFT

Six ans plus tard, en septembre 1951, l'OCDE organise une conférence internationale à son siège (le château de La Muette).

Des fonctionnaires et des organisations professionnelles (producteurs, fabricants, importateurs, commerçants et utilisateurs finaux) y ont participé. Ils ont décidé de créer l'ATIBT (Association Technique Internationale des Bois Tropicaux).

Au départ, six commissions de travail étaient créées :

- Documentation technique et propagande,
- Statistiques de production et de consommation,
- Transport et manutention,
- Codification des pratiques commerciales et des contrats,
- Classification,
- Emballage des grumes et du contreplaqué de bois.

70 ans après, notre association a beaucoup évolué. Suite au tournant pris dans les années 1990 avec les plans d'aménagement dans le bassin du Congo, la certification de gestion durable dans les années 2005, le FLEGT, puis l'implication dans la lutte contre la déforestation, l'ATIBT est désormais davantage ancrée dans les pays producteurs, son objectif reste la promotion du bois tropical, mais au travers des bonnes pratiques, et une gestion responsable des forêts tropicales.

LES 70 ANS DE L'ATIBT

En 2022, l'ATIBT fêtera ses 70 ans. L'année 2021 ayant encore été fortement impactée par la situation sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser d'événement pour honorer cet anniversaire.

Aussi, le dernier trimestre de l'année 2021 a marqué le début de l'organisation d'un événement majeur pour la vie de l'Association: le retour du Forum ATIBT dans le cadre du Carrefour International du Bois à Nantes du 1^{er} au 3 juin 2022, ainsi que la soirée de gala organisée en l'honneur des 70 ans de l'ATIBT le 31 mai 2022.

Ce prochain Forum s'orientera sur des thématiques marchés et abordera de nombreux sujets, en bénéficiant de la participation de speakers de différents horizons. En outre l'ATIBT sera mobilisée sur trois stands : un stand propre à l'Association, et un stand inter-entreprises « Fair&Precious » qui permettra de mettre en avant nos membres et leur engagement en faveur de la gestion durable des forêts, ainsi qu'un stand institutionnel bassin du Congo. En amont de ce Forum, la soirée de gala sera organisée dans un cadre exceptionnel, la nef des Machines !

Cette semaine offrira ainsi l'opportunité d'échanger sur les marchés et sur des aspects techniques, mais également de nous retrouver dans un cadre convivial et festif à l'occasion des 70 ans de l'ATIBT.



LA RÉVISION DES STATUTS DE L'ATIBT

Le conseil d'Administration du 10 décembre 2021 a mis à son ordre du jour la modification des statuts de l'association, conformément à l'article 8.1.2. de ces derniers.

En effet, différents besoins ont en effet été exprimés par certains membres, et suite aussi à une relecture menée par un cabinet d'avocats en 2021:

- Nécessité d'harmoniser les expressions et concepts de référence utilisées dans les statuts ;
- Modification de l'article 4, qui requerrait d'être mieux rédigé pour ce qui est la mission et la vision de l'Association, l'objet étant fondamental à bien préciser ;
- Modification de points sur la gouvernance notamment sur le vote, les membres, etc..
- Nécessité de prévoir la rémunération de la présidence de notre association, dans la limite de ce que la loi permet, compte tenu de notre statut d'association loi 1901.

Les nouveaux statuts conservent toute leurs exigences en matière de respect des engagements spécifiques complémentaires, dont :

- Pour les producteurs, être engagés dans un processus de vérification crédible de leurs activités, diligenté par une tierce partie reconnue (certification tierce partie) ;
- Pour les importateurs Européens, respecter les obligations du Règlement Bois de l'Union européenne ;
- Pour les importateurs non-Européens, respecter la chaîne de contrôle de la légalité de leurs achats qu'ils ont préalablement mise en place ;
- Pour les associations professionnelles, promouvoir la mise en œuvre du RBUE pour les pays européens, des APV pour les pays concernés ; elles s'engagent à promouvoir la vérification de la légalité des activités de leurs propres membres par une tierce partie reconnue, la certification forestière, et les mesures anti-corruption.



Les nouveaux statuts sont désormais disponibles sur le site
www.atibt.org

© John Lander - Imagéo

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE LA FILIÈRE

L'équipe de l'ATIBT est composée de personnels permanents chargés de la gestion de l'association, ainsi que d'experts chargés de projets ou d'études spécifiques. Ces experts entretiennent souvent des liens à long terme avec l'association, des actions qui s'inscrivent dans une relation durable. Certains autres experts sont mandatés par l'ATIBT pour des études spécifiques.

Notre équipe, actuellement de 12 personnes réparties entre la France, le Congo, le Gabon et le Cameroun. Elle est présentée au complet sur notre site : <https://www.atibt.org/fr/p/57/notre-equipe>

Salariés ou experts sous contrat, toute l'équipe partage les mêmes valeurs d'en-

gagement, de convivialité et agit avant tout dans l'intérêt des membres de l'association et des partenaires.

Point particulier sur notre équipe au Congo.

Rappelons qu'en 2015, l'ATIBT avait signé un accord de siège avec la République du Congo

Pour cette raison, notre équipe du Congo a été mise en place en 2018. Dirigée par Alain Tiotsop, elle a pour mission de faire vivre l'accord de siège signé, de veiller au bon déroulement des activités de l'ATIBT en République du Congo, pays membre de notre association, et qui siège au Conseil d'Administration de notre association.



BENOÎT JOBBÉ-DUVAL
Directeur général ATIBT

Benoît Jobbé-Duval a 15 ans d'expérience dans la recherche et le développement en milieu tropical, au Cambodge, au Guatemala, au Mexique et surtout en Afrique, avec huit ans passés entre le Gabon et la Côte d'Ivoire. Pendant toutes ces années, il a travaillé avec l'unité Cultures pérennes du CIRAD.

Avant de rejoindre l'ATIBT, Benoît a travaillé pendant 13 ans dans l'industrie du bois en Espagne.



JACQUELINE LARDIT-VAN DE POL

Coordinatrice projet ADEFAC - Experte filière forêt bois

Jacqueline Lardit-van de Pol a rejoint l'ATIBT début 2016 pour prendre en charge le projet FLEGT-IP. Ses quinze ans d'expérience dans la sous-région, notamment au Cameroun et au Gabon, et ses postes successifs de coordonnatrice d'un projet pilote d'observateur indépendant pour une ONG, de responsable de certification de légalité pour des sociétés privées, ou encore de consultante dans l'évaluation du processus APV-FLEGT pour des bailleurs de fonds, lui ont permis de comprendre les intérêts, les difficultés et les capacités des différentes parties prenantes.



CAROLINE DUHESME

Directrice innovation et stratégie - Experte certification

Caroline Duhesme est titulaire d'un diplôme universitaire technologique en agronomie et est également diplômée de l'École supérieure du bois de Nantes. Caroline a été responsable de l'audit qualité (ISO 9001) du Bureau Veritas Certification et de la gestion forestière et responsable de l'audit de la chaîne de contrôle (Bureau Veritas Certification - Eurocertifor [mars 2004]). Caroline a rejoint l'équipe de l'ATIBT à Nogent-sur-Marne début janvier 2017 en tant que coordinatrice adjointe des projets FLEGT-REDD, en particulier sur les volets EUTR, REDD+ et APV. Caroline est la secrétaire de la Commission Certification.



HORTENSE ELLA-MENYE BATINDEK

*Responsable communication
et suivi-évaluation du projet ADEFAC*

Hortense est sociologue, experte en gestion de projets, en genre et en ingénierie de la formation. Elle est également membre de l'Association camerounaise d'évaluation du développement (CaDEA). Actuellement consacrée au projet de l'ADEFAC, elle est responsable de la communication interne et externe ainsi que de son suivi et de son évaluation.



MARION VAQUIN

Responsable administrative et financière

Diplômée d'un master II en finances de la Sorbonne Business School (IAE Paris), Marion a d'abord travaillé pendant cinq ans en cabinet d'expertise comptable et d'audit. Elle a ensuite passé dix années à occuper différentes fonctions au sein de la direction financière de l'AFD, où elle était directrice du département « Réglementaire, consolidation et comptabilité », ainsi que membre du comité éthique, avant de rejoindre l'ATIBT.



ÉLISE MAZEYRAC

*Coordinatrice siège projet ADEFAC
Spécialiste gestion de projets de formation*

Élise Mazeyrac a un Master 2 Pro - Sciences de l'éducation et un Master en Sciences politiques. Elle est spécialisée dans la gestion de projets de formation et l'ingénierie de la formation. Élise a rejoint l'ATIBT en tant que chef de projet ADEFAC au siège de l'association en France.



ALAIN TIOTSOP

*Représentant ATIBT Congo - Coordinateur
de projets - Aménagiste forestier et auditeur*

Alain Tiotsop est ingénieur forestier, basé à Brazzaville. Il est actuellement responsable du projet de certification FLEGT en tant que référent du projet pour le Congo. À ce titre, il est responsable du bureau de l'ATIBT au Congo. Alain est auditeur FM/COC pour le Bureau Veritas et possède une solide expérience dans différents domaines : cartographie forestière, inventaires forestiers, traitement des données d'inventaire forestier, législation forestière, rédaction et mise en œuvre de plans de gestion forestière, entre autres. Alain a une solide expérience du secteur privé.



DONATIEN NZALA

*Expert gouvernance forestière auprès
du projet ASP Congo*

Le Professeur Donatien Nzala est ingénieur forestier de formation. Avec 35 ans de carrière d'enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo), il a été aussi Directeur Général de l'Économie Forestière (2008-2014), puis Inspecteur Général des services de l'Économie Forestière de la République du Congo (2014-2017).



ALESSANDRA NEGRI

Coordinatrice des actions de promotion bois

Diplômée de sciences politiques et d'AgroParisTech, Alessandra a une connaissance solide des enjeux environnementaux tant sur le plan politique que technique. Elle s'est spécialisée en stratégie environnementale et en négociation. Dans le cadre d'un partenariat entre LCB et l'ATIBT, Alessandra exerce ses missions pour promouvoir l'ensemble des matériaux bois, interviendra dans le projet marketing de l'ATIBT, et sur certains projets essentiels, en particulier le projet « Dryades » (création de fiches environnementales pour les matériaux en bois tropical).



JOSÉPHA COACHE

*Communication et appui coordination projets
Chargée de mission RSE*

Josépha Coache est diplômée d'un master en « Développement agricole et politiques économiques » de l'Institut d'Études du Développement de la Sorbonne. Elle est actuellement assistante du programme marketing Fair&Precious de l'ATIBT, ainsi que du projet Thémis, depuis février 2020.



HAYAT HOUMA

Assistante comptable

Hayat est titulaire d'un DUT de droit de l'Université Paris XIII, et d'une formation d'assistante-comptable de la même université.

Hayat a rejoint l'ATIBT en mai 2020, en tant qu'assistante administrative et comptable de l'association.



FLORA AMBOULOU

*Assistante administrative comptable
et logistique (Brazzaville)*

Ayant obtenu un diplôme de Master II en management des finances, à l'École Supérieure de Gestion et d'Administration des Entreprises ESGAE, où elle a poursuivi toutes ses études supérieures, Flora Amboulou, outre son poste d'Assistante administrative, comptable et logistique pour l'ATIBT Congo, appuie l'équipe dans toutes les activités d'organisation et gestion du matériel.

**L'ATIBT tient ici également à remercier le travail
de consultant effectué par M. Germain Yéné,
coordonnateur du projet PAFC Bassin du Congo ».**

L'AUDIT ORGANISATIONNEL DE L'ATIBT, UNE RÉFLEXION DE FOND SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION.

En 2021, un audit stratégique et organisationnel de l'ATIBT a eu lieu. Cet exercice a permis de formuler un certain nombre de recommandations.

Ainsi, la dynamique associative de l'ATIBT concernant les organes de gouvernance a été observée, et a mené à réfléchir sur l'équilibrage opérationnel du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration.

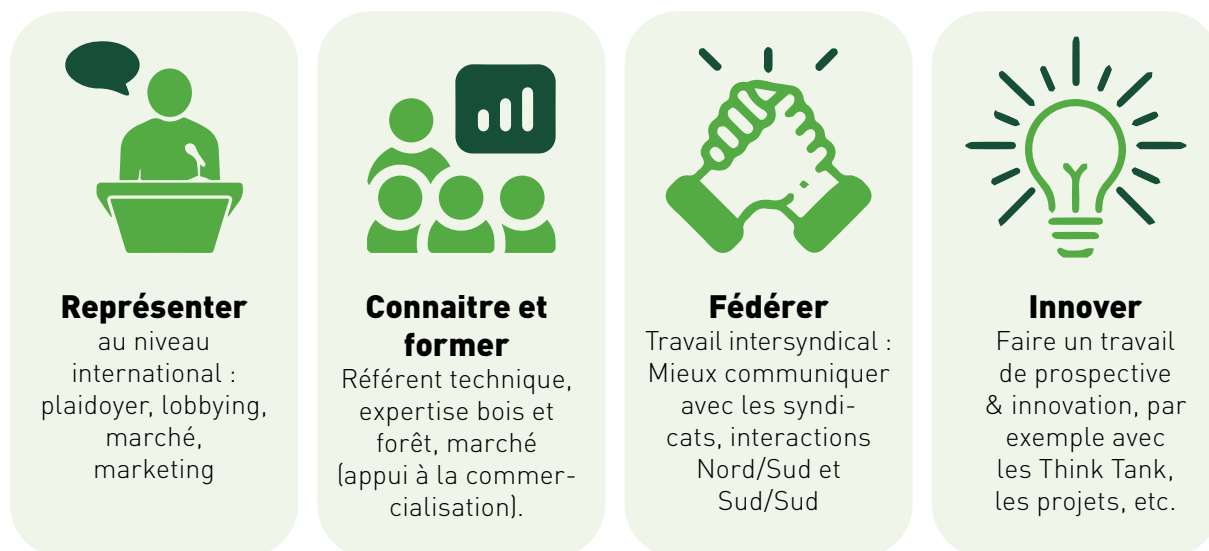
L'identité de l'association, complexe du fait de la diversité de ses membres, a également fait l'objet de recommandations. En effet, entre son mandat historique de « représentation et défense des intérêts de la filière du bois » auquel tiennent les membres historiques, et son mandat plus récent, inscrit dans les statuts de 2016, de « plateforme de dialogue sectoriel autour de la gestion durable des forêts tropicales », perçu comme une voie d'avenir et d'intérêt majeur au vu des nouveaux défis environnementaux mondiaux par le sociétariat plus récent, les missions de l'ATIBT se multiplient et sont parfois plus ou moins bien comprises par les adhérents.

Mais globalement, les missions concernant la gestion durable, la légalité, la certification et la lutte contre la déforestation sont des dénominateurs communs que personne ne remet en question.

Un certain nombre d'observations concrètes ont été formulées. Ainsi :

- La newsletter est très appréciée dans son contenu et sa régularité ;
- Les sites web ont un aspect professionnel mais l'identité visuelle de l'ATIBT est diluée entre les 3 sites ;
- Les événements ont des formats virtuels à maintenir, mais il faudra les penser en complémentarité de formats présentiels à garder aussi absolument ;
- Les think tank sont un mécanisme intéressant de plateforme de dialogue sectoriel périodique ouvert à l'extérieur, notamment aux bailleurs. Ils ne doivent pas être un lieu de décision, mais juste d'échange ;
- Les commissions sont des lieux de réflexion stratégique interne, et viennent en appui aux comités de pilotage pour certaines actions comme le programme marketing ou encore les actions de formation professionnelle ;
- Les projets, actions qui sont financées par des bailleurs, ont parfois une valeur ajoutée insuffisamment mise en valeur, clarifiée et explicitée pour les membres ;
- Les services d'expertise technique sont un dispositif récent et encore peu clairement structuré et communiqué ;
- Le lobbying et le plaidoyer politique sont un sujet majeur mais insuffisamment développé ou visible au sein de l'ATIBT.

Enfin, l'audit a permis d'affiner la compréhension du rôle de l'ATIBT et reformuler ses missions. Si jusqu'à présent, les axes d'intervention de l'association étaient la représentation, le marketing, la technique et la forêt, une reformulation des objectifs a été faite, pour mieux communiquer sur ce que nous faisons. Ainsi, les axes d'intervention sont ainsi redéfinis :



Les réflexions autour des conclusions de cet audit se poursuivront en 2022.



LES SITES WEB, RÉSEAUX SOCIAUX ET VISIBILITÉ DE L'ATIBT

Ce point est développé dans le chapitre « partage d'information », dans les actions menées par l'ATIBT en 2021.



2021

EN UN CLIN D'ŒIL

JANVIER

- **11 Janvier 2021** : One Planet Summit pour la Biodiversité
- **14 Janvier 2021** : Webinaire: « Des approvisionnements responsables pour lutter contre la déforestation » organisé par Alliance pour la Préservation des forêts (14h à 15h30)
- **14 Janvier 2021** : ADEFAC, Cameroun, Présentation détaillée du projet ADEFAC au Ministre en charge des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat
- **28 Janvier 2021** : CST Forêt de l'AFD (Webinaire)

FÉVRIER

- **01 Février 2021** : Webinaire sur le système régional du PAFC BC par PEFC
- **02 Février - 27 Février 2021** : Exposition régionale « L'avenir des forêts est entre vos mains ! » par le CIRAD à l'Institut Français à Yaoundé - Cameroun
- **17 Février - 19 Février 2021** : Webinar sur la diligence raisonnée en Espagne : « Respect des obligations du RBUE » par Preferred by Nature
- **23 Février - 25 Février 2021** : Webinar sur la diligence raisonnée en Allemagne : « Respect des obligations du RBUE » par Preferred by Nature
- **26 Février 2021** : Webinar sur la diligence raisonnée en Belgique : « Respect des obligations du RBUE » par Preferred by Nature

MARS

- **02 Mars - 04 Mars 2021** : Webinar sur la diligence raisonnée en Pays Bas : « Respect des obligations du RBUE » par Preferred by Nature
- **03 Mars - 05 Mars 2021** : Webinar sur la diligence raisonnée en France : « Respect des obligations du RBUE » par Preferred by Nature
- **11 Mars 2021** : Réunion du COPIL d'ADEFAC
- **12 Mars 2021** : Lancement du site web du collectif Dynafac
- **26 Mars - 03 Avril 2021** : Exposition régionale "L'avenir des forêts est entre vos mains !" par le CIRAD à l'Institut Français à Douala - Cameroun

AVRIL

- **07 avril 2021** : Webinaire « le rôle de la certification forestière dans le cadre du RBUE », session espagnole et anglaise, par ATIBT et Preferred by Nature
- **08 avril 2021** : Webinaire « le rôle de la certification forestière dans le cadre du RBUE », session française, par ATIBT et Preferred by Nature
- **09 avril 2021** : Webinaire « le rôle de la certification forestière dans le cadre du RBUE », session néerlandaise, par ATIBT et Preferred by Nature
- **20 avril 2021** : Webinaire « le rôle de la certification forestière dans le cadre du RBUE », session espagnole, par ATIBT et Preferred by Nature
- **21 Avril 2021** : Commission Marketing ATIBT
- **27 Avril 2021** : Commission Bois – Normalisation ATIBT
- **28 Avril 2021 > 30 Avril 2021** : 16^e session du Forum des Nations Unies sur les forêts

MAI

- **05 Mai - 07 Mai 2021** : Réunions des membres de PEFC
- **26 Mai 2021** : Conseil d'Administration ATIBT
- **28 Mai 2021** : Assemblée Générale de l'ATIBT
- **30 Mai - 04 Juin 2021** : Mission du projet ADEFAC (ATIBT) à Kinshasa

JUIN

- **01 Juin - 30 Juin 2021** : Symposium international sur les forêts tropicales à Berlin
- **18 Juin 2021** : Première réunion du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du RIFFEAC
- **18 Juin 2021** : Webinaire « La certification forestière dans le Bassin du Congo, focus sur le PAFC Bassin du Congo », co-organisé par l'ATIBT et le PEFC
- **21 Juin 2021** : 8^{ème} Comité de Décision et d'Orientation (CDO) du PPECF
- **22 Juin - 24 Juin 2021** : Forest Legality Week – WRI – session en ligne
- **24 Juin 2021** : SIM - Webinar « Tendances du commerce des bois tropicaux et FLEGT »
- **23 Juin - 24 Juin 2021** : Conférence Internationale « Education forestière » FAO-IUT-TRO-OIBT en virtuel
- **28 Juin 2021** : Webinaire FSC : « Introduction au Focus Forests
- **29 Juin 2021 > 30 Juin 2021** : Webinaires Preferred by Nature "Legal timber imports from China" et "Secure your supply chains and empower your clients with Timber Chain"
- **29 Juin - 01 Juillet 2021** : WoodEx for Africa
- **29 Juin - 06 Juillet 2021** : Salon du mobilier « Made in Cameroon » Palais des Congrès Yaoundé, Cameroun

JUILLET

- **05 Juillet 2021** : Colloque "Zéro déforestation importée"
- **05 Juillet 2021** : Webinar FSC : « Évaluation des impacts de la gestion et de la protection des paysages forestiers intacts : mise à jour de la motion 34 »
- **07 Juillet 2021** : Kinomé – Contexte africain et latino-américain du Cacao dans le cadre du programme d'échange de connaissances sud-sud initiatives pour le cacao durable grâce à l'agroforesterie

- **12 Juillet - 13 Juillet 2021** : Global Forum on Forest Governance, Chatham House (événement virtuel sur deux jours)
- **14 Juillet 2021** : Nouveau règlement européen sur la déforestation : que pensent les pays producteurs de cacao en Côte d'Ivoire ?
- **15 Juillet - 17 Juillet 2021** : 10^{ème} Forum International Bois Construction (FBC) au Grand Palais Éphémère (Paris)
- **16 Juillet 2021** : Réunion du Conseil PFBC par visio-conférence

AOUT

- **16 Août - 19 Août 2021** : Conférence Forestière du Commonwealth à Vancouver Canada
- **23 Août - 26 Août 2021** : 4e Conférence mondiale sur le teck : Marché mondial du teck : défis et opportunités pour les marchés émergents et les économies en développement Accra, Ghana
- **23 Août - 25 Août 2021** : WoodEX for Africa
- **23 Août - 15 Septembre 2021** : ADEFAC : Mission d'accompagnement et de structuration pour des petites et moyennes entreprises artisanales de l'industrie du bois en RDC
- **26 Août 2021** : Kinomé : Réunion régionale en Afrique et Amérique Latine du programme d'échange de connaissances sud-sud initiatives pour le cacao durable grâce à l'agroforesterie

SEPTEMBRE

- **04 Septembre 2021** : Événement WWF-FR - Congrès UICN Marseille : l'entreprise qui sauvait les forêts - atelier PSE (Paiement pour Services environnementaux)
- **06 Septembre 2021** : UICN - Création d'un Forum d'affaires pour la mise en place de chaînes de valeur durables en Afrique - Marseille, au Pavillon de France, à 17h
- **08 Septembre - 09 Septembre 2021** : UICN - Événement de l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides, au pavillon de France à 18h30
- **09 Septembre 2021** : UICN - prise de parole de l'ATIBT dans le cadre de son partenariat avec la fondation Elyx - Marseille, Espace Générations Nature de l'UICN
- **10 Septembre 2021** : Réunion du consortium du projet P3FAC à Nogent sur Marne
- **17 Septembre 2021** : Conférence sur la protection des forêts tropicales africaines à Berlin
- **17 Septembre 2021** : Commissions Marketing de l'ATIBT
- **29 Septembre 2021** : Réunion ATIBT à l'Ambassade du Gabon à Paris sur la promotion du bois tropical
- **29 Septembre 2021** : Atelier Thémis

OCTOBRE

- **4 au 8 Octobre 2021** : Mission diplomatique « Bois Tropical » à Paris
- **6 Octobre 2021** : Conférence de la Mairie de Paris pour la conservation des forêts d'Afrique centrale à Paris.
- **07 Octobre 2021** : Commission Bois Tropicaux de LCB - Nogent-sur-Marne
- **11 Octobre - 05 Novembre 2021** : ADEFAC : Mission d'accompagnement et de structuration pour des petites et moyennes entreprises artisanales de l'industrie du bois au Cameroun
- **11 Octobre 2021** : Prise de parole ATIBT à l'Institut Open Diplomacy avec Audencia, dédiée au thème « Gérer et régénérer » sur le thème « Nature, muse de l'économie ? »
- **11-15 Octobre 2021** : COP 15 Biodiversité à Kunming, (Chine) online
- **18 Octobre 2021** : Rencontre de l'ATIBT avec le Malaysian Timber Council pour la mise en place d'une communication conjointe de promotion du bois tropical certifié en Europe
- **20 Octobre - 21 Octobre 2021** : ADEFAC : Formation en Gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC) pour entreprises forestières et industrielles au Gabon et au Cameroun
- **25 Octobre - 29 Octobre 2021** : Assemblée Générale virtuelle du FSC
- **25 Octobre - 29 Octobre 2021** : Rendez-vous ATIBT/CEMAC

NOVEMBRE

- **01 Novembre 2021** : China Global Sustainable Hardwood Conference
- **01 Novembre - 12 Novembre 2021** : 26ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Glasgow (COP26)
- **08 Novembre - 18 Novembre 2021** : ADEFAC : Formation de formateurs en RDC
- **08 Novembre 2021 > 26 Novembre 2021** : Mission de Benoît Jobbé-Duval au Cameroun, au Gabon et au Congo
- **15 Novembre - 17 Novembre 2021** : 4e Think Tank de l'ATIBT
- **17 Novembre 2021** : Webinaire : comment utiliser l'OTP dans la diligence raisonnée ? organisé par WRI, en partenariat avec l'ATIBT
- **17 Novembre 2021** : Assemblée Générale de PEFC en virtuel
- **18 Novembre 2021** : Conférence STTC (Coalition pour le développement durable des bois tropicaux) à Utrecht.
- **22 Novembre - 02 Décembre 2021** : ADEFAC : Formation de formateurs au Cameroun
- **23 Novembre - 03 Décembre 2021** : Discussion de l'OIBT sur le marché en virtuel
- **24 Novembre 2021 > 25 Novembre 2021** : Premier Forum pour les chaînes de valeur durables en Afrique à Nice

DÉCEMBRE

- **9 Décembre** : Le schéma PAFC Bassin du Congo a été reconnu par le PEFC Council.
- **10 Décembre 2021** : Conseil d'Administration de l'ATIBT
- **06 Décembre - 12 Décembre 2021** : ADEFAC : Formation en Gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC) pour entreprises forestières et industrielles au Congo et en RDC



© John Lander - Imagéo

2

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LES COMMISSIONS DE L'ATIBT, AU CŒUR DE L'ASSOCIATION

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil Scientifique, constitué en 2017 est présidé par le Professeur Jean-Louis Doucet. Il rassemble des partenaires scientifiques spécialistes des questions liées à la gestion durable des forêts tropicales.

Le Conseil peut être consulté par l'ATIBT ou interpeller l'Association pour donner un avis sur un problème scientifique dans une thématique bien déterminée et jugée prioritaire pour l'ATIBT. La composition

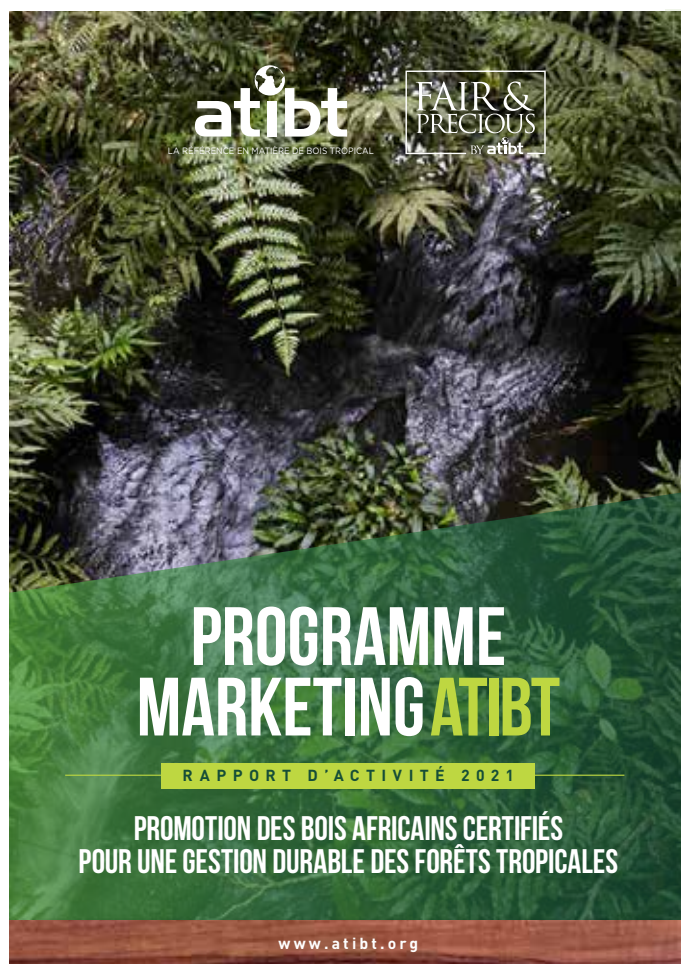
du Conseil permet un diagnostic neutre et indépendant.

Le Conseil Scientifique a été sollicité cette année 2021 pour apporter son avis sur la note de synthèse « à l'attention des décideurs » produite en conclusion des projets DynAfFor et P3FAC.

Cette note est téléchargeable en fin de document, au chapitre des conclusions DYNAFAC.

LES COMMISSIONS

COMMISSION MARKETING



On doit souligner le déroulement de deux Commission marketing, le 21 avril et le 21 septembre 2021. Pour rappel, la commission marketing est intimement liée au fonctionnement du programme marketing Fair&Precious de l'ATIBT. En 2021, si le prolongement de la pandémie a pu poser des problèmes organisationnels, on constate que le programme Fair&Precious a poursuivi son développement et que les indicateurs sont en progression. Cette commission comptait environ 20 entreprises ou organisations membres, actives à la fin 2021. Un rapport spécifique du programme marketing a été produit. Il est disponible sur demande pour les membres de l'ATIBT



COMMISSION CERTIFICATION

Suite aux nouvelles fonctions de Sophie Dirou (WCS), la présidence de la commission certification est assurée par Nicolas Perthuisot, et le secrétariat par Caroline Duhesme. La commission compte maintenant 25 membres, et s'est réunie deux fois en plénière en 2021, le 10 mars et le 24 juin. La commission est également très active au travers de deux sous-groupes thématiques liées à l'actualité : les IFL et la déforestation importée.

Le sous-groupe IFL qui s'est réuni une quinzaine de fois en 2021 et échange régulièrement. Il réunit principalement les aménagistes de membres forestiers certifiés et d'autres membres de la commission certification. Il a pour but de se préparer à l'assemblée générale du FSC et trouver une solution à la motion 65 sur les paysages forestiers intacts (IFL). Cette action est financée par le PPECF, et s'intensifiera en 2022 en vue de la tenue de l'AG FSC en octobre - cf. Chapitre « Actions en faveur de la certification » ci-après.

Le sous-groupe déforestation importée a été initié courant 2021 pour suivre les initiatives telles que la SNDI en France et la publication en novembre 2021 d'un projet de réglementation UE de lutte contre la Déforestation importée, et définir une position commune et proposer des actions de plaidoyer – cf. Chapitre « Actions de plaidoyer » ci-après.

Le secrétariat de la commission certification assure également le suivi des données de certification de légalité et de gestion forestière durable dans le Bassin du Congo (certificats en cours et perspectives), afin d'avoir des données fiables et à jour en permanence.

D'autres sujets continuent d'être suivis par la commission, tel que le développement du PAFC Bassin du Congo, ou les opportunités de paiements pour services environnementaux et sociaux.

Cette commission comptait environ 16 entreprises ou organisations membres, actives à la fin 2021.



© John Lander – Imagéo

COMMISSION FORMATION

Atelier de menuiserie -
Faco construction - Libreville - WALE



De par son rôle de référent technique de toute la filière « bois tropical », et conscient des évolutions du secteur, l'ATIBT est un acteur stratégique pour sensibiliser, former et informer les différents acteurs du secteur forestier. L'ATIBT a ainsi placé la formation comme un axe fort de sa stratégie, qui contribue à la rentabilité du secteur, à sa flexibilité et au développement des personnes.

La formation est en effet plus que jamais nécessaire pour accompagner la mise en œuvre des grandes priorités actuelles dans le Bassin du Congo en matière d'industrialisation de la filière et de développement de la valeur ajoutée locale. L'ATIBT s'est ainsi dotée d'une stratégie formation portée par la Commission Formation de l'Association, présidée par M. Patrick Charpentier ; et dont deux axes stratégiques sont prioritaires :

- La formation développe le professionnalisme et maintient un niveau d'employabilité de qualité,
- La formation anticipe les évolutions des besoins en compétences.

La Commission Formation est ainsi le réseau au sein de l'ATIBT qui facilite les échanges autour des questions de formation, et notamment concernant l'offre et la demande.

2021 a vu la relance des travaux de cette Commission. Deux réunions se sont tenues, en mai et en décembre, auxquelles ont participé des représentants de l'ensemble des acteurs de l'ATIBT : institu-

tions de formation, entreprises, organisations professionnelles, fournisseurs de matériel, experts indépendants, etc.

Lors de ces réunions, les membres de la Commission Formation ont pu échanger sur les problématiques, enjeux et stratégies. La fin d'année 2021 a vu se dégager des axes de réflexions et de futurs travaux autour de 4 grandes orientations qui s'articulent toutes autour d'un besoin d'accompagnement des décisions des pays de la CEMAC sur l'arrêt d'exportation des grumes, notamment sur les volets développement et renforcement des compétences. Ces 4 orientations sont les suivantes :

- Rendre visible et attractifs les métiers de la filière, en mettant l'accent sur les métiers de la transformation et identifier les bons canaux et outils de communication.
- Mieux identifier les besoins des entreprises et professionnels pour développer des formations adaptées.
- Promouvoir l'offre de formation des membres de l'ATIBT.
- Adresser des besoins techniques et récurrents pour la filière, notamment en (re)lançant des formations emblématiques de l'ATIBT.

Les réunions de la Commission Formation de l'ATIBT sont également des étapes régulières pendant lesquelles l'état d'avancement du projet ADEFAC est présenté aux membres de l'ATIBT. Pour en savoir plus sur ce projet, vous pouvez consulter le chapitre « Formation professionnelle » de ce rapport d'activité.

2022 sera l'année de structuration des activités de la Commission Formation, avec la formation de petits groupes ou sous-commission thématiques pour faire avancer les réflexions et proposer des actions plus concrètes.

Cette commission comptait environ 10 entreprises ou organisations membres, actives à la fin 2021.

COMMISSION BOIS & NORMALISATION



Il faut souligner l'organisation de deux réunions de la Commission Matériaux et Normalisation (avril 2021, janvier 2022) en visio-conférence. Plus d'informations sur ses travaux sont présentés dans le chapitre « Connaissance du bois tropical ».

Concernant la nomenclature des bois tropicaux, l'ATIBT est reconnue internationale-

ment comme la garante de la nomenclature des bois tropicaux, notamment par l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Cette commission comptait environ 12 entreprises ou organisations membres, actives à la fin 2021.

COMMISSION FORÊT & INDUSTRIE

La commission forêt-industrie est présidée par Nicolas Bayol (FRMi) et le secrétariat est assuré par Jacqueline Lardit (ATIBT). Elle compte en 2021 12 membres qui représentent des grandes entreprises forestières et industrielles (4), des bureaux d'études qui travaillent dans le domaine de l'aménagement forestier et l'industrie du bois (3) et des associations professionnelles membres de l'ATIBT (5). La commission forêt-industrie renforce le lien entre les entreprises en Afrique Centrale et de l'Ouest et l'équipe ATIBT à travers les objectifs suivants :

- Renforcement de la fédération des différents acteurs des pays producteurs pour mener une ré-flexion permettant de contribuer activement aux débats internationaux sur la filière forêt – bois tropicaux, en répondant de manière commune et pragmatique aux exigences prônées sur la scène internationale au sujet de la gestion durable des forêts et aux évolutions des marchés ;

- Augmentation de la communication sur les mesures mises en œuvre au niveau des pays producteurs et ainsi contribuer à une meilleure visibilité de la filière.

La Commission émet également des avis sur lesquels elle est saisie par l'ATIBT ou ses membres.

La plupart des échanges se font à travers un fil de discussion mail, mais la commission s'est aussi réunie deux fois par visio-conférence. Le manque de conférences et forums en présentiel, causé par la pandémie, et donc d'interlocuteurs pour avoir des débats sur les thématiques choisis pour 2021, a freiné les travaux préparatoires pour ces débats par la commission. Il s'agit des thématiques suivantes :

- La diversification de la récolte d'essences,
- Les activités à prévoir pour l'élaboration des plans d'aménagement pour la 2^{ème} rotation.

Ces thématiques importants pour le développement des plans industriels des entreprises sont reportés à l'année 2022. La commission a travaillé sur les sujets suivants :

- L'annonce de la CEMAC pour interdire l'exportation de grumes à partir de 2022 ;
- La relecture du rapport final du projet DYNAFOR et notamment ses recommandations pour l'aménagement des concessions ;
- La réaction ATIBT sur l'article « Couper moins, laisser reposer plus longtemps » de Plinio Sist ;
- La déclaration PFBC qui a été présentée lors de la COP à Glasgow.

En 2022, en vue des forums internationaux et nationaux qui seront organisés, et en vue des différentes mesures qui sont prises par les gouvernements de la région pour stimuler le développement du secteur industriel (Gabon : interdiction d'export de grumes et installation de ZES à travers un partenariat public-privé ; Congo : régime de partage de la production grumes et installation de ZES ; Cameroun : exemption de droits de douane pour l'import de matériel de 2^{ème} et 3^{ème} transformation et installation de ZES), la commission forêt-industrie mettra en avant les thématiques de diversification de la récolte des essences et le renouvellement des plans d'aménagement.



Arboretum Raponda Walker, - Ecowood - Cap Estérias - WALE

COMMISSION AGROFORESTERIE ET PLANTATION



© John Lander – Imagéo

La récente commission Plantations et Agroforesterie a tenu sa première réunion le 1^{er} juin 2021. Parmi les actions prioritaires par les membres figurent :

- La mise en place d'une veille et communication afin de partager toute information technique, publication et rendez-vous pouvant intéresser les membres. Ce volet inclue également les articles pour la newsletter.
- L'association « cacao et bois d'œuvre » qui réunit pas mal d'intérêt ; assez rapidement, la commission s'intéresser à d'autres orientations telles que les associations à base d'hévéa ou de café.

- La valorisation des produits agroforestiers par les labels, certifications ou tout simplement des démarches volontaires.

Trois autres rencontres ont eu lieu à la fois pour confirmer les modalités organisationnelles et pour faire des apports techniques et retours d'expériences des membres. La commission est présidée par Eric Penot du CIRAD, aidé de Yohann Fare (Kinomé) qui en assure le secrétariat. Cette commission comptait 18 entreprises ou organisations membres à la fin 2021.

UNE NOUVELLE COMMISSION ATIBT, LA COMMISSION CARBONE ET BIODIVERSITÉ



© John Lander - Imagéo

Une nouvelle commission a été créée pour l'ATIBT sur approbation du Conseil d'Administration, la commission carbone. Elle a pour objectif de faire le lien entre les opérateurs forestiers et les acteurs des marchés du carbone, et s'informer et comprendre les opportunités de rémunération de services écosystémiques (carbone principalement).

Cette commission sera lancée début 2022 et viendra compléter les cinq autres commissions de l'ATIBT sur un sujet qui, du fait de sa complexité, requiert un groupe de travail spécifique. Les participants viendront de tout bord : producteurs, bailleurs de fonds, associations professionnelles, organismes de certification et experts divers, illustrant bien le caractère complexe de cette problématique.

Plusieurs enjeux cruciaux ont mené à cette décision, convergeant souvent vers un manque d'accès des opérateurs forestiers aux informations, aux financements carbone et aux dialogues avec les acteurs du marché du carbone. Alors que les opérateurs souhaiteraient voir la gestion durable des forêts tropicales rémunérée

à sa juste valeur, force est de constater que le potentiel de stockage de carbone par la GDF n'est pas suffisant pour être rentable sur les marchés actuels du carbone. Un objectif général est envisagé, à savoir servir d'intermédiaire entre les opérateurs forestiers et les acteurs des marchés du carbone.

Les objectifs plus détaillés seront travaillés courant 2022 :

- 1. Suivre et comprendre les enjeux clés du carbone ; diffuser l'information**
- 2. Aider les membres de l'ATIBT à s'approprier ces sujets**
- 3. Aider les membres de l'ATIBT à tirer parti des mécanismes carbone : aspects financiers, techniques, commerciaux**
- 4. Réfléchir à l'articulation entre les politiques climatiques à l'échelle nationale (CDN, marchés du carbone national) et les ambitions des opérateurs forestiers**
- 5. Alimenter les réflexions qui peuvent être menées au sein des autres commissions (certification, marketing, forêt-industrie)**
- 6. Identifier et suivre les initiatives et les processus qui peuvent être complémentaires ou en résonance avec le carbone forestier**



© John Lander - Imagéo

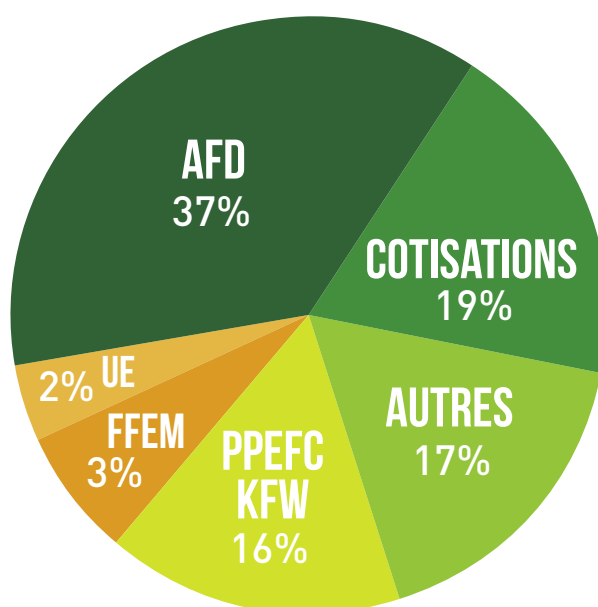
3

CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'ATIBT ET LA FILIÈRE

ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ATIBT POUR L'ANNÉE 2021

Le budget de l'ATIBT pour l'année 2021 a été de 1064 K€ après avoir été de plus d'environ 1709K€ en 2020. Cette réduction s'explique du fait que 2021 aura été, après la clôture de différents projets fin 2020, une année de renouvellement du portefeuille des projets.

La part des cotisations dans le budget global fait état d'une augmentation qui doit être pondérée. S'agissant d'une proportion, elle est directement liée au niveau du budget global. La part des différents bailleurs est indiquée dans le schéma ci-contre.



Les nouveaux projets initiés en 2021 permettent de prévoir, pour 2022, un budget de l'ordre de 1 723 K€



Rencontres des parties prenantes de projets avec les bailleurs, en 2018 et 2019

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ATIBT FIN 2021

Les produits d'exploitation sont composés d'une part des cotisations qui restent stables sur 2021 et d'autre part des subventions reçues sur projet et consommées en 2021.

La forte diminution des subventions en 2021 est directement liée au renouvellement du portefeuille des projets en 2021, qui aura été une année charnière de ce point de vue.

Les achats et charges externes restent stables.

Nous pouvons noter une diminution des salaires et charges sociales liée aux mouvements de personnel sur l'année 2021.

Les produits et charges exceptionnels reflètent un apurement des anciens comptes en suspens datant pour leur majorité d'avant 2018.

Le résultat synthétique est présenté ci-dessous :

Ressources en K€	2021	2020	Variation	Variation %
Cotisations et partenariats privés	199	203	(4)	-2%
Subventions	865	1 481	(616)	-42%
Divers et exceptionnels	13	25	(12)	-48%
TOTAL	1 077	1 709	(632)	

Emplois en K€	2021	2020	Variation	Variation %
Mise en œuvre de projets et consultance	665	989	(324)	-33%
Missions pour la mise en œuvre des projets	50	60	(10)	-17%
Ressources salariales	253	456		
Charges d'exploitations/Divers	127	201	(74)	-37%
TOTAL	1 095	1 707	(409)	

Résultat	(18)	2	(20)	
-----------------	-------------	----------	-------------	--

Le résultat négatif de -17877 € s'explique principalement par des charges non récurrentes survenues en 2021 dont un audit organisationnel et un décalage temporel de constatation de la charge et du produit sur deux projets.

QUELQUES CHIFFRES SUR LA FILIERE DANS LE BASSIN DU CONGO

**Tableau de synthèse ATIBT concernant les principales données
de la filière forêt-bois du bassin du Congo**
Actualisation avec la contribution de l'OFAC-COMIFAC

Éléments de comparaison	Cameroun	Gabon	Congo	RDC	RCA
Forêt et exploitation					
Surface de forêt dense humide	20,3 millions ha ¹ 22 millions ha (OFAC 2019)	23,5 millions ha ¹ 23,6 millions ha (OFAC 2020)	21,9 millions ha ¹ 24 millions ha (OFAC 2020)	126,1 millions ha ¹ 150 millions ha (OFAC 2018)	22,3 millions ha ¹ 26,9 millions ha (OFAC 2019)
Surface attribuée à l'exploitation industrielle, hors forêts communales	6,7 millions ha ² 7,5 millions ha (OFAC 2020)	16,0 millions ha ² 10 millions ha (OFAC 2020)	14,8 millions ha (OFAC 2020)	15,4 millions ha ² 11,4 millions ha (OFAC 2018)	3,7 millions ha (OFAC 2020)
Surfaces certifiées³ totales dont	3,596 millions ha	2,728 millions ha	4,952 millions ha	0,750 million ha	0 ha
Gestion durable [FSC FM, PAFC/PEFC] ⁴	0,341 million ha	2,061 millions ha	2,989 millions ha	0 ha	0 ha
Légalité+ [OLB, LS, TLV+FSC CW] ⁴	Une soixantaine	Une quarantaine	Une trentaine	Une dizaine	Une dizaine
Production formelle de grumes (m³)⁵	2,5 millions (2018)	3,1 millions (2020) 2,9 millions (OFAC, 2020)	1,7 millions (2020)	0,3 million (2020)	0,6 million (2020)
Dont FSC (m ³)	176 000 (7%)	707 000 (23%)	517 000 (30%)	0	0
Part des 4 premiers producteurs sur la production grumes ⁶	29% (part d'exportation 2018)	40% (2018)	58% (2018)	82% (2019)	70% (2019)
Production artisanale informelle estimée (en équivalent grumes)⁷	2,4 millions	0,3 Million	0,3 Million	3,4 Million	0,1 Million
Principales essences exploitées par l'industrie	Tali, Okan, Béli, Azobé, Naga, Dabéma, Bilinga, Nieuk, Ayous,	Okoumé (Env. 60%), Azobé, Béli, Okan, Padouk,	Sapelli, Okoumé, Okan, Tali, Kosipo, Padouk, Wenge, Iroko	Wenge, Afrormosia, Tali, Sapelli, Acajou	Sapelli, Mukulungu, Ayous, Iroko, Doussié, Tali
Part des 3 premières essences sur la production ¹⁰	19% (2018)	72% (2020)	57% (2018)	36% (2018)	68% (2019)
Essences exploitées artisanalement⁷	Ayous, Movingui, Iroko, Sapelli, Bilinga, Moabi	Okoumé, Bilinga, Izombé	Okoumé, Limba (Sud) Sapelli, Sipo (Nord)	Afrormosia, Wenge, Sapelli	

1. FAO, Global Forest Resources Assessment 2020.

2. Cameroun : WRI 2020 ; Gabon : MEFMEPCPAT 2020 ; RDC : BD FRMi

3. Les surfaces avec double certification (exemple légalité+ et gestion durable) sont comptées une fois

4. Les surfaces avec double certification (FSC FM et PAFC/PEFC ou TLV et FSC CW) sont comptées une fois

5. Congo : MEF 2018 ; Cameroun : MINFOF 2018 ; Gabon : MEFMEPCPAT 2020 ; RDC : MEFDD ; RCA : CDF

6. Rapport BAD/FRMi Vision stratégique et industrialisation de la filière bois en Afrique Centrale, 2018, sauf Cameroun et RCA : OFAC 2018

7. Divers rapports du CIFOR

10. Données OFAC

Tableau de synthèse ATIBT concernant les principales données de la filière forêt-bois du bassin du Congo

Actualisation avec la contribution de l'OFAC-COMIFAC

Éléments de comparaison	Cameroun	Gabon	Congo	RDC	RCA
Exportations de grumes⁸ en m3	588 587 (2020)	0	707 270 (2019)	139 754 (2019)	238 625 (2021)
Exportations de grumes vers la Chine⁹ en m3	583 600 333 765 (OFAC 2020)	0	462 200	ND	ND
Contribution du secteur au PIB¹⁰	5,2% (2020)	3,5% (2019)	4,9% (2014)	0,15% (2016)	ND
Transformation du bois					
Nombre d'usines de transformation industrielle (1^{re} à 3^e transformation)¹¹	182 (2020)	166 (2020)	29 (2018)	5 (2018)	5 (2018)
Exportations (m³)¹²	(2020)	(2019)	(2019)	(2020)	(2021)
- de sciages	737 312	515 215	254 838	18 424	26 514
- de contreplaqués	7 864	32 484	ND	0	0
- de placages	67 385	393 660	25 893	312	0
Exportations sciages Chine¹³ en m³	134 300 115 380 (OFAC, 2020)	524 700	38 600	ND	ND
Transformation artisanale (sciages) ¹⁴	715 000 m ³ (2010)	50 000 m ³ (2010)	Env. 100 000 m ³ (2011)	Env. 1 million m ³ (2014)	ND
Autre information	Existence d'un marché Intérieur du Bois qui tarde à se concrétiser	ZES de Nkok 40 entreprises 1 million m ³ grumes transformés/an	Réflexion en cours de création de ZES et mise en place prévue d'un mécanisme de partage de production	Des ressources encore très largement sous-valorisées	
Marchés publics	Arrêté signé le 15/12/2020 : obligation d'une utilisation de bois d'origine légale dans les marchés publics	ND	Réflexion en cours	ND	

8. OFAC sauf RCA : CDF

9. Données CTWPDA 2018. Noter que l'export de grumes de la Guinée Equatoriale vers la Chine a été de 1 114 700 m³ en 2018.

10. Données OFAC

11. Données OFAC, pour certains pays, seulement pour les entreprises de 1^{ère} transformation

12. Données OFAC – RCA : CDF

13. Données CTWPDA 2018

14. Divers rapports CIFOR

Tableau de synthèse ATIBT concernant les principales données de la filière forêt-bois du bassin du Congo

Actualisation avec la contribution de l'OFAC-COMIFAC

Éléments de comparaison	Cameroun	Gabon	Congo	RDC	RCA
Données socio-économiques					
Nombre d'emplois dans le secteur forestier industriel	Environ 15 000 ¹⁵ (9 000 dans l'exploitation et 6 000 dans l'industrie de transformation)	13 182 emplois dans les industries du bois ¹⁶	7 500 (4 250 dans l'exploitation forestière et 3 250 dans l'industrie de transformation)	4 523 ¹⁷	ND
Nombre d'emplois dans le sciage artisanal	40 000	1000 ¹⁸	2 000	9 000 à 15 000 ¹⁸ mais sans doute beaucoup plus (50 000 emplois selon Lescuyer en 2014)	ND
Emplois indirects	150 000 ¹⁶	Entre 2 000 et 5 000 ¹⁶	5 000 ¹⁶	ND	ND
Syndicats et partenaires potentiels²⁰	GFBC (12 entreprises), FECAPROBOIS (200 entreprises et plus de 1000 employés), ANCOVA (450 membres à Yaoundé) Intersyndicale rencontrant des difficultés de mise en œuvre	UFIGA (15 entreprises), SIAG (6 entreprises), UFIAG (11 entreprises), FGBSP (environ 70 entreprises), UAMEES (25 entreprises). L'UFIGA assure le secrétariat permanent de l'Intersyndicale	UNICONGO (6 entreprises), UNIBOIS (15 PME, dont 6 en activité), ACM (environ 100 entreprises dont 15 en activité), AMC (500 entreprises, dont 300 à Pointe Noire), FBET (17 entreprises)	FIB (5 entreprises) ACEFA (1400 entreprises) Beaucoup de PME et TPE ne sont pas inscrites dans des syndicats. Rôle et potentiel énorme pour la FIB	
Engagement dans le FLEGT	APV signé en 2010 Mise en œuvre lente Phase préparatoire pour déploiement national du SIGIF II et amélioration du cadre réglementaire par la partie Camerounaise en cours	APV non signé, Négociation en cours depuis septembre 2010, relance en cours de réflexion en 2020	APV signé en 2010 En cours de préparation à la mise en œuvre déploiement du SIVL en cours	APV non signé Négociation au ralenti depuis septembre 2011	APV signé le 28 novembre 2011 Mise en œuvre au ralenti depuis 2012

¹⁵. BAD 2018

¹⁶. Tableau de bord de l'Economie 2019, Ministère de l'Économie et de la Relance

¹⁷. Source : FIB

¹⁸. CIFOR, 2011

¹⁹. Nguinguiri et al., 2006

²⁰. GFBC, UFIGA, UNICONGO et FIB sont les 4 grands syndicats d'entreprises industrielles exportatrices de bois de la région. Presque toutes les surfaces certifiées dans le bassin du Congo sont le fait de membres de ces syndicats.

SITUATION ET PERSPECTIVES DES CERTIFICATIONS FSC ET PEFC/PAFC

Fin 2021, le Bassin du Congo comptait 5 392 066 ha de forêt certifiées FSC et PAFC (ce qui représente 10 % des forêts exploitables), une concession d'environ 600.000 ha étant doublement certifiée.

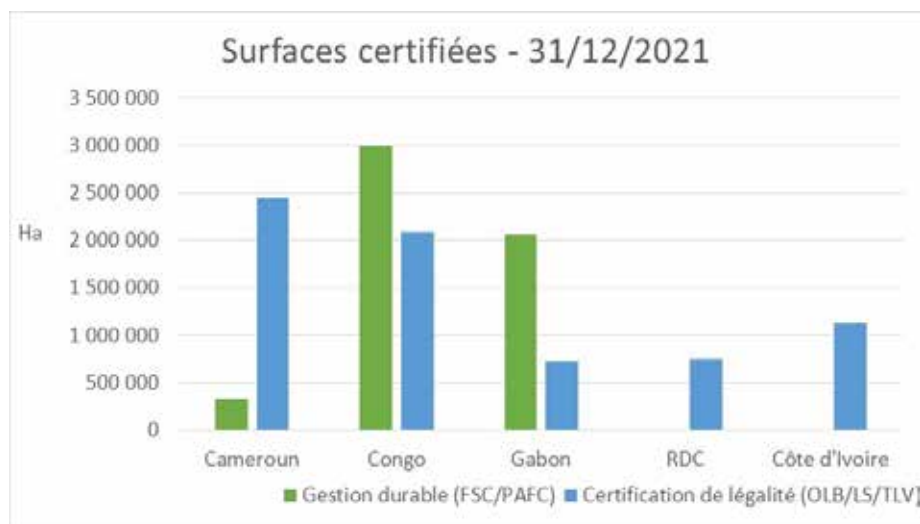


Figure 1 : Etat des surfaces certifiées légalité et gestion durable dans le Bassin du Congo au 31/12/21

L'évolution des surfaces est restée assez stable, avec une évolution plutôt faible depuis une dizaine d'années. Cependant, les perspectives sont plutôt encourageantes, notamment en raison des politiques incitatives menées par certains pays (notamment le Gabon qui a déclaré rendre la certification obligatoire pour 2025), grâce aussi à un programme d'accompagnement à la certification, au programme Fair&Precious de l'ATIBT et enfin, avec l'opérationnalisation du schéma PAFC Bassin du Congo. Ces initiatives ont été financées par le programme PPECF – KFW (coopération allemande).

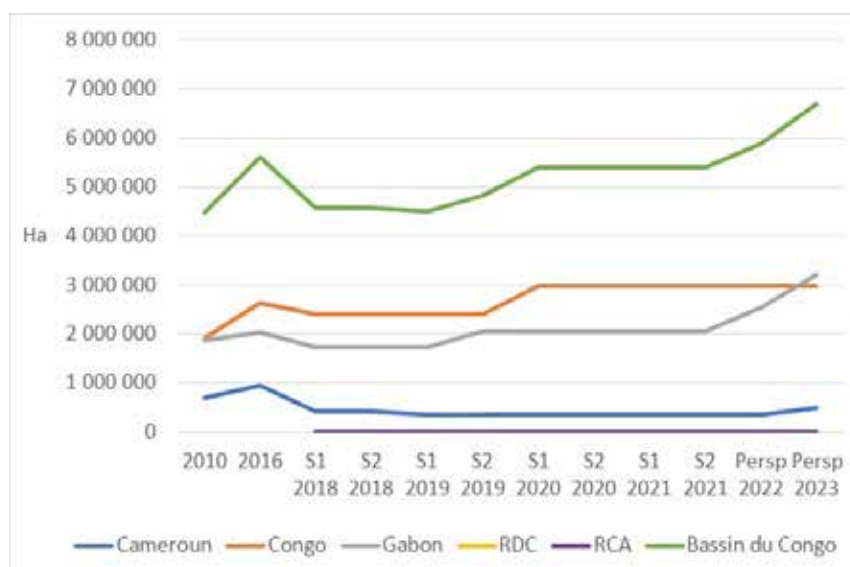


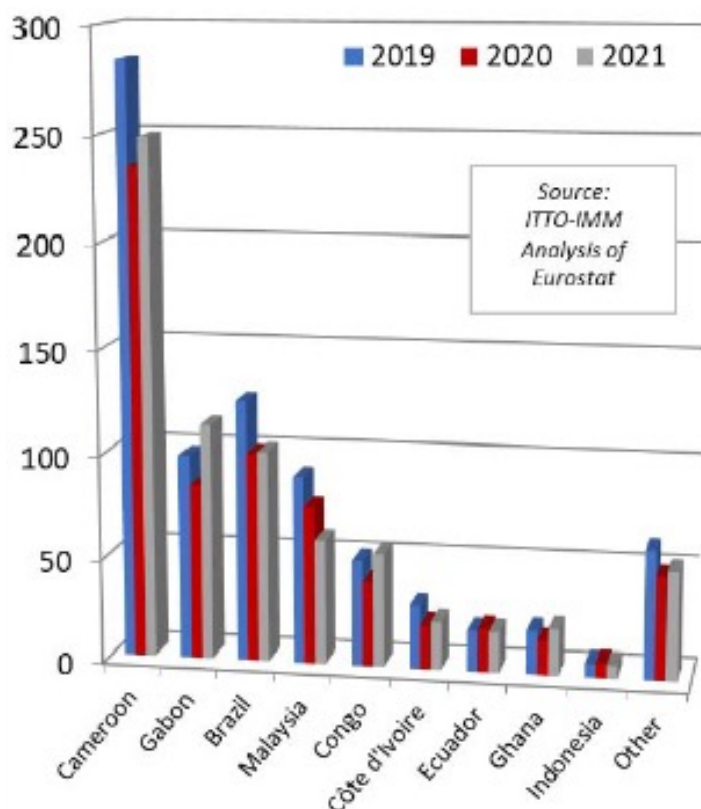
Figure 2 : Évolution Certification gestion durable FSC/PEFC 2010-2021 et perspective 2022-2023

Note : Ces perspectives sont basées sur les prospections du PPECF et les informations transmises par les entreprises, et partent d'une hypothèse où les certificats existants restent valides.

LE MARCHÉ DU BOIS TROPICAL EN EUROPE EN 2021

Les entreprises ont bénéficié d'une forte croissance de la demande sur l'ensemble des marchés qui s'est concrétisée par une amélioration des marges, même si elles ont été très significativement pénalisées par les problèmes de logistique.

Regain des importations européennes (UE 27) de sciages tropicaux en 2021



Graphique : Importations européennes (EU 27) de sciages tropicaux de Janv-Oct 2019-2021 en 1000 m3 (source ITTO-IMM)

Selon l'ITTO (Tropical Timber Market Report), au cours des dix premiers mois de 2021, la valeur des importations de l'UE27 de sciages tropicaux s'est élevée à 602 millions de dollars US, en hausse de 10% par rapport à 2020 mais en baisse de 7% par rapport à 2019. En termes de quantité les importations de 700 300 mètres cubes au cours des dix premiers mois ont été de 8 % supérieures à la même période en 2020, mais en baisse de 7 % par rapport à 2019. Les importations de 248 600 m³ en provenance du Cameroun au cours des dix premiers mois de 2021 ont été de 6% supérieures à celles de la même période en 2020 mais toujours en baisse de 13% par rapport à 2019. Des importations de 101 300 m³ en provenance du Brésil ont

augmenté de 1 % par rapport à 2020 mais en baisse de 19% par rapport à 2019.

Si les importations européennes sont en hausses par rapport à 2020, elles n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la pandémie, les chaînes logistiques demeurant fortement perturbées. Il faut tout de même souligner que les importations de sciages en provenance du Gabon et du Congo se sont mieux comportées au cours des dix premiers mois de 2021. Les importations en provenance du Gabon, 113 300 m³, ont augmenté de 34 % par rapport à 2020 et de 15 % par rapport à 2019. Pour le Congo, les importations ont été de 54 600 m³ au cours de la période de dix mois, en hausse de 34% par rapport à 2020 et de 7% par rapport à 2019.



© John Lander - Imagéo

4

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2021

LES ACTIONS DE PLAIDOYER

ACTIONS POUR LE CLIMAT : PARTICIPATION DE L'ATIBT À LA COP 26

En novembre 2021, Olman Serrano, président de l'ATIBT, et Françoise Van de Ven, membre du Bureau Exécutif, se sont rendus à Glasgow à l'occasion de la COP 26. Ils ont notamment interagi lors de side-events avec la société Interholco, et avec l'organisation CIDT.

A Glasgow, l'ATIBT s'est positionnée sur le projet de réglementation de l'UE pour lutter contre la déforestation et les émissions de carbone associées contenues dans les importations européennes de produits à risque forestier.

En effet, au regard de l'enjeu de la lutte contre le changement climatique, l'Union

Européenne a publié le 17 novembre un projet de réglementation visant à interdire l'importation de matières premières contribuant à la déforestation. Cette proposition inclut tous les produits de base qui pourraient contribuer à la déforestation, entre autres, l'huile de palme, le soja, le café, le cacao, la viande de bœuf ainsi que le bois d'œuvre.

Cette proposition de réglementation est une opportunité pour l'ATIBT de rappeler l'expérience qu'a acquis la filière Forêt-Bois tropical depuis plusieurs dizaines d'années pour garantir la légalité et la durabilité de ses activités et des produits bois, tout en évitant la déforestation.

ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BOIS ILLÉGAL POUR LA PRÉSERVATION DES FORÊTS : PARTICIPATION DE L'ATIBT AUX RENCONTRES DE L'UICN, LE SYMPOSIUM DE BERLIN.



© Oréade Brèche

Ce Forum était organisé par la France et le Gabon, qui se sont engagés depuis la première heure au sein de l'Alliance pour la Préservation des Forêts tropicales et humides. La Charte de l'Alliance prévoit qu'il « est essentiel de mettre fin rapidement à la destruction de la nature pour atteindre les objectifs de l'Accord de

Paris, ceux du cadre mondial de la diversité biologique pour l'après-2020 qui sera adopté lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les Objectifs de Développement Durable. L'opinion publique en a de plus en plus conscience, et cela se répercute sur les engagements des entreprises et les objectifs des politiques publiques. »

Dans le futur fonctionnement du Forum, outre les délégués des pays membres de l'Alliance, participeront aussi des représentants du secteur privé, des acteurs économiques français choisis au sein du Groupe national des Forêts tropicales (GNFT), les Conseillers du commerce extérieur français, ainsi que les membres intéressés de l'Africa Business Forum de l'Institut Choiseul.

La transformation du secteur forestier, particulièrement en Afrique centrale, doit tenir compte des exigences environnementales, sociales et économiques afin d'assurer une exploitation durable et une contribution équitable au développement.

Le principal objectif de cette rencontre était de poser les jalons de l'opérationnalisation de l'Alliance pour la Préservation des Forêts Tropicales Humides comme

instrument de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat, des Objectifs de Développement Durable et du Cadre Mondial sur la Biodiversité Post 2020.

De façon spécifique, cette rencontre permettait la création d'un Forum d'affaires pour la mise en place de chaînes de valeur durables en Afrique, dont la première réunion a eu lieu à l'automne, et auquel le président de l'ATIBT a participé.



© Elyx

Par ailleurs, l'ATIBT, dans le cadre du programme Fair&Precious, entretient des discussions régulières sur la SNDI, en lien avec le CST forêt de l'AFD, mais aussi avec les initiatives en cours au sein de l'UE. Cette discussion s'est intensifiée en 2021 du fait des réflexions en cours concernant

le FLEGT, le RBUE et la lutte UE contre la déforestation importée avec la publication du projet de réglementation UE. Signalons la publication du guide des achats publics zéro déforestation par le MTES en février 2021, qui recommande les certification FSC et PEFC pour l'achat de bois et dérivés.

ACTIONS D'INFORMATION SUR LA LÉGALITÉ : TIMBER TRADE PORTAL

Le portail web www.timbertradeportal.com est une réponse aux nombreuses questions que se posent les négociants en bois en matière de commerce légal, de diligence raisonnée, d'exigences nationales et d'exportation.

Dans le chapitre « appui à la Diligence raisonnée », nous présenterons plus en détail ce qui a été fait au travers de l'actualisation de ce portail en 2021, grâce à un projet financé par l'OIBT.



ACTIONS DE PLAIDOYER DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SUR LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

Le 23 juillet 2019, la Commission européenne a adopté une communication de l'UE intitulée "Intensifier l'action de l'UE pour protéger et restaurer les forêts du monde". Dans le cadre du suivi de cette communication, une consultation publique ouverte sur le thème "Déforestation et dégradation des forêts - réduire l'impact des produits mis sur le marché de l'UE" a été lancée fin 2020. Ces initiatives ont débouché sur une réflexion d'une **proposition de nouvelle législation européenne visant à inter-dire l'importation de matières premières contribuant à la déforestation ou la dégradation des forêts**, incluant des produits de base tels que l'huile de palme, le soja, le café, le cacao, la viande de bœuf ainsi que le bois d'œuvre.

La commission certification de l'ATIBT s'est saisie en 2021 du sujet par la **création d'un groupe de réflexion « Déforestation importée »** pour analyser les opportunités et risques de ces potentielles orientations sur la filière bois tropicale et pour **s'assurer de la prise en compte de la certification dans ces nouvelles réglementations** (incluant le suivi de la mise en œuvre de la stratégie française de la lutte contre la déforestation importée – SNDI).

Le groupe a publié en septembre 2021 une note de position de l'ATIBT sur le projet de réglementation de l'UE, dans le cadre de la COP26. Cette note de position **rappelle**

l'expérience qu'a acquis la filière Forêt-Bois tropical depuis plusieurs dizaines d'années pour garantir la légalité et durabilité de ses activités et des produits bois tout en excluant la déforestation. L'exploitation forestière légale et durable donne une valeur économique additionnelle à la forêt, tout en les conservant ainsi que les biens et services qu'elle procure, et en limitant la conversion vers d'autres usages des terres.

En novembre 2021, un courrier ATIBT a été transmis aux différents services de la Commission Européenne en charge de l'élaboration du projet de réglementation UE contre la déforestation avant sa publication pour commenter les dispositions prévues et partager l'expérience de la filière forêt-bois tropicale depuis une trentaine d'année, au travers des processus de certification forestière et du processus FLEGT. Certaines dispositions considérées comme préoccupantes par l'ATIBT ont été retirées de la version finalement publiée.

Le 17 novembre 2021, la **Commission Européenne a publié son projet de réglementation** pour lutter contre la déforestation importée (dont le calendrier de mise en œuvre est présenté ci-dessous), que l'ATIBT a immédiatement analysé et commenté en publiant une actualité sous forme de FAQ pour souligner les enjeux et préoccupations des dispositions prévues.



Au travers de ses interventions, l'ATIBT a largement mis en lumière l'intérêt de la certification forestière pour répondre aux enjeux de traçabilité et de durabilité de la gestion forestière, et plaide pour une reconnaissance sans équivoque de ce processus comme outil fiable d'analyse et de réduction du risque dans le futur règlement UE.

La commission certification de l'ATIBT continuera à partager sa position et faire

des propositions d'amendements au texte afin de s'assurer que l'objectif du futur règlement soit respecté : **« réduire la consommation de produits provenant de chaînes d'approvisionnement associées à la déforestation ou à la dégradation des forêts, et à augmenter la demande et le commerce de produits légaux et "sans déforestation" dans l'UE »**, tout en rappelant son soutien global à la proposition de la Commission et à ses objectifs.

ACTIONS VISANT À AMÉLIORER L'IMAGE ET LES MARCHÉS DU BOIS TROPICAL CERTIFIÉ GÉRÉ DURABLEMENT.



© Stratemark

Le sujet très délicat de l'exclusion des bois tropicaux pour les ouvrages des Jeux Olympiques de Paris 2024 a interpellé les acteurs de la filière des bois certifiés « gestion durable » tout au long de l'année 2021. Les opérateurs ont su se mobiliser dans le cadre du programme Fair&Precious et faire valoir leurs arguments auprès de la SOLIDÉO qui devrait accepter de les prendre en compte en revoyant son cahier des charges.

Ce marché spécifique n'offre pas de débouchés considérables en soi, mais il est hautement symbolique et permettra à la filière de se positionner plus favorablement dans les clauses techniques des marchés publics.

Pour mettre toutes les chances du côté de notre filière, une mission diplomatique a eu lieu à Paris du 4 au 8 octobre

2021 avec l'accompagnement des ministres du forêts du Cameroun et du Congo et du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC. La mission s'est rendue à la mairie de Paris, à la conférence sur la préservation des forêts d'Afrique Centrale et au Ministère des Affaires Étrangères.

Cette action de lobbying pour la levée de l'exclusion des bois tropicaux pour la réalisation des équipements des Jeux Olympiques de Paris 2024 et la sollicitation des institutionnels du Bassin du Congo aura, nous le pensons, eu de l'impact.

Les échanges se poursuivent encore avec le constat de l'évolution de la position de la SOLIDÉO et la perspective d'une réintégration des bois certifiés gestion durable des forêts dans leurs cahiers des charges.



En parallèle, un gros travail a été mené auprès des médias, avec l'appui d'une agence de presse Open2Europe. Nous avons observé une forte croissance des retombées médiatiques – 112 retombées, 21 interviews, 62 millions de contacts touchés – ce qui démontre l'intérêt des relais d'opinions pour le modèle de la gestion durable des forêts, la lutte contre le bois illégal et la menace de la déforestation. Les échanges avec les journalistes laissent augurer un traitement moins caricatural que par le passé du sujet, pour sensibiliser l'opinion publique sur l'évidence qu'acheter du bois tropical certifié c'est contribuer à la préservation de la forêt tropicale et de tous ceux qui y vivent ou qui en vivent.

D'une manière générale, sous la conduite de la commission marketing et avec un suivi actif du coordinateur du PPECF, l'équipe-projet au sein de l'ATIBT, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, les prestataires en relations presse, réseaux sociaux, internet, création graphique... ont trouvé leurs marques pour développer considérablement les actions et, par conséquent, la visibilité du programme Fair&Precious. Le positionnement en faveur du développement des surfaces gérées durablement dans le bassin du Congo et de la promotion, sur les marchés européens, des produits certifiés FSC et PEFC-PAFC est de plus en plus perçu par l'ensemble des interlocuteurs. Chacun peut comprendre désormais les véritables menaces qui pèsent sur les forêts tropicales : coupes illégales,

pression démographique, conversion en terres agricoles ou en plantation.

Pour autant, la partie est loin d'être gagnée, car si les attaques se font de plus en plus rares, la mobilisation des acheteurs publics et privés au travers d'un achat responsable n'est pas encore suffisante. Même si la filière a largement profité d'une relance historique de la demande en 2021 et que les vertus du bois s'imposent de plus en plus, il est vital de rester vigilant, afin de convaincre des spécificités remarquables des bois tropicaux et de l'exigence de valoriser cette ressource forestière pour la préserver.

En outre, le sujet de la monétisation des bonnes pratiques, que ce soit au moyen des paiements pour services environnementaux ou des crédits carbone, n'offre pas, à court et moyen termes, de perspectives suffisamment concrètes, pour que la majorité des acteurs franchissent le pas de la gestion durable.

Face à ces enjeux, il convient de maintenir le cap du programme marketing.

Fair&Precious s'affirme plus que jamais comme le collectif de ce modèle vertueux et doit poursuivre ses efforts de persuasion auprès de l'ensemble de ses cibles.

Les opérateurs forestiers membres du collectif sont : Pallisco, CEB-Precious Woods, Rougier Gabon, IFO-Interhloco et CIB OLAM

LA MARQUE FAIR&PRECIOUS AU CŒUR DE NOTRE COMMUNICATION SUR LA GESTION DURABLE

Les points clés des actions menées dans le cadre de la marque en 2021 ont été les suivantes :

- Ambassadeurs F&P : choix **d'Edwige EYANG EFFA**, attachée de recherche à l'IRET (Institut de Recherche en Écologie Tropicale) au Gabon et de **Norbert GAMI** de la République du Congo, titulaire d'un doctorat en anthropologie alimentaire ;
- Relations presse : Les relations presse ont permis de générer 112 retombées dans les médias en 2021, contre 80 en 2020, soit une moyenne de 9 par mois. L'ensemble de ces supports correspond 62 millions de contacts (7 millions en 2020 et 2 millions en 2019). L'équivalent « achat d'espaces » a été de 191 934 € en 2021 (56 254 € en 2020) ;
- Poursuite des partenariats opérationnels avec FSC et PEFC-PAFC (cofinancier en augmentation en 2022 avec un montant de 25 000 €) ;
- Projet de réalisation de 4 films Fair&Precious par Imagéo : « Durabilité de l'exploitation », « Populations riveraines », « Services écosystémiques » et « Approche filière - Consommation en Europe. Réalisation de reportages photos (hypothèse de 1 000 clichés) à l'occasion des tournages ;
- Documentation technique : poursuite de la réalisation des fiches techniques et des fiches essences. Une palette de 60 essences de bois tropical est désormais présentée sur le site de Fair&Precious ;
- Partenaires F&P : poursuite de l'engagement des membres de l'ATIBT comme partenaires officiels ;

LES 10 ENGAGEMENTS FAIR&PRECIOUS

Rappelons les 10 engagements de la marque Fair&Precious :

1. Gérer et protéger les forêts pour lutter contre le réchauffement climatique
2. Préserver la ressource forestière en récoltant moins que l'accroissement naturel
3. Développer les connaissances sur la biodiversité pour faciliter le repeuplement des espèces
4. Assurer le maintien de l'espace vital de la faune
5. Mettre en place des programmes de lutte contre le braconnage
6. Contribuer au bien-être des populations, en leur facilitant l'accès à l'éducation, aux soins et au logement
7. Stimuler l'économie des pays producteurs en valorisant la forêt et en privilégiant la transformation locale du bois
8. Mettre en place des formations aux métiers de la forêt et du bois
9. Apporter la connaissance technique sur la diversité des essences tropicales et sur leurs usages
10. Promouvoir l'achat responsable d'un matériau exceptionnel

Les 10 engagements de Fair&Precious ont été rédigés en 2017 par la commission marketing de l'ATIBT, avec l'appui du conseil marketing et communication du programme. En 2020, l'ATIBT avait sollicité son partenaire Probos afin de valider la pertinence de ces dix engagements via la littérature scientifique. **En 2021, un travail complémentaire a été réalisé par Simon Lhoest de l'Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech pour démontrer, au travers de plus de 200 publications, les bénéfices de la gestion durable des forêts.**

LES 10 ENGAGEMENTS FAIR & PRECIOUS



01

GÉRER ET PROTÉGER LES FORÊTS
POUR LUTTER CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



02

PRÉSERVER LA RESSOURCE
FORESTIÈRE EN RÉCOLTANT MOINS
QUE L'ACCROISSEMENT NATUREL



03

DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES
SUR LA BIODIVERSITÉ POUR FACILITER
LE REPEUPLEMENT DES ESPÈCES



04

ASSURER LE MAINTIEN
DE L'ESPACE VITAL DE LA FAUNE



05

METTRE EN PLACE DES PROGRAMMES DE
LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE



06

CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS,
EN LEUR FACILITANT L'ACCÈS À L'ÉDUCATION,
AUX SOINS ET AU LOGEMENT



07

STIMULER L'ÉCONOMIE DES PAYS PRODUCTEURS
EN VALORISANT LA FORÊT ET EN PRIVILÉGIANT
LA TRANSFORMATION LOCALE DU BOIS



08

METTRE EN PLACE DES FORMATIONS
AUX MÉTIERS DE LA FORÊT ET DU BOIS



09

APPORTER LA CONNAISSANCE TECHNIQUE
SUR LA DIVERSITÉ DES ESSENCES
TROPICALES ET SUR LEURS USAGES



10

PROMOUVOIR L'ACHAT RESPONSABLE
D'UN MATÉRIAU EXCEPTIONNEL



www.fair-and-precious.org

Le programme de promotion de la gestion durable en forêt tropicale Fair&Precious bénéficie du soutien de la Coopération Allemande avec la COMIFAC (KfW - Fonds BMZ) et de l'Agence Française de Développement (PRCC).

LE SOUTIEN À LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

Au-delà des actions pour la visibilité et la promotion du bois certifié sur les marchés, exposées dans les actions de plaidoyer ci-dessus, le soutien de l'ATIBT à la certification forestière est également effectif sur d'autres actions concrètes menées en concertation avec les entreprises, les schémas de certification FSC et PEFC, ainsi qu'avec d'autres organisations partenaires, particulièrement Preferred-ByNature.

L'APPUI AUX SCHÉMAS DE CERTIFICATION – LE PAFC BASSIN DU CONGO



Le projet de développement d'un système de certification régional adapté au contexte du bassin du Congo a franchi une nouvelle étape clef en cette fin d'année: le 9 décembre 2021, le schéma PAFC Bassin du Congo a en effet été reconnu par le **PEFC Council**.

Trois ans se sont écoulés depuis le lancement du projet, financé par le PPECF, IDH et le PEFC international. Le travail mené par l'équipe du projet ouvre maintenant la porte à l'implantation d'un nouveau système de certification de gestion durable des forêts et de chaîne de contrôle dans les pays du bassin du Congo. Mais le projet ne s'arrête pas là : il s'agit maintenant de travailler sur la mise en œuvre du PAFC Bassin du Congo,

notamment en accompagnant les entreprises dans leur démarche de certification. Au cours du premier semestre 2022, une formation des auditeurs sera organisée, de même que des formations d'entreprises et une journée portes ouvertes afin de toucher le plus large public possible. En outre, des guides d'interprétation nationaux et un guide concernant les stocks de carbone et les émissions de gaz à effet de serre seront rédigés dans les prochains mois pour aider les entreprises à mieux comprendre le fonctionnement et les exigences de ce nouveau système.

« Nous tenons à remercier l'ATIBT qui nous a permis de mettre en place un système régional de certification forestière. Merci également à l'alliance PEFC pour la reconnaissance de ce système régional, qui permettra une plus grande visibilité de PEFC en Afrique », a déclaré Rose Ondo, présidente de PAFC Gabon.

« PAFC Cameroun tient à remercier le coordinateur du projet, Germain Yéné, pour son travail. Grâce à l'excellente gestion du projet, tous les différents acteurs sont satisfaits du résultat. Nous tenons également à remercier tous les acteurs qui ont participé au groupe de travail qui a créé notre système régional » a déclaré Reine Edwige Anjembe.

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FSC EN 2022

L'Assemblée Générale du FSC devait se tenir initialement en 2020 à Bali. Elle a été reportée en raison de la pandémie Covid19, et une Assemblée Générale virtuelle s'est tenue en octobre 2021, tenant lieu de « 1^{ère} partie ». Certaines questions complexes ne pouvaient cependant se résoudre qu'au travers d'une Assemblée Générale menée en présentiel, et c'est ainsi qu'une nouvelle session se tiendra en octobre 2022 à Bali.

Les travaux préparatoires à l'Assemblée Générale du FSC sont menés dans le cadre de la commission certification de l'ATIBT, ainsi que dans un sous-groupe spécial créé pour aborder la question des IFL, issue de la motion 65 votée lors de l'Assemblée Générale du FSC de Séville en 2014.

Pour rappel, l'ATIBT avait participé à l'assemblée générale de Vancouver en 2017, où avait été votée la motion 34 permettant de mener une étude d'impact de la motion 65, qui stipulait la création de zones de conservation dans les concessions certifiées FSC, en cas d'existence de « Paysages Forestiers Intacts - PFI », ou « Intact Forest Landscape - IFL ».

Les conclusions de cette étude, menée par Form international, avaient proposé un niveau de conservation de 20% recommandé dans l'application de la motion 65 de Séville. Cependant, cette étude n'a malheureusement pas été suffisante pour permettre de prendre une décision au niveau de FSC, et de résoudre cette question complexe des paysages Forestiers Intacts. Un nouveau débat sera nécessaire en préparation de l'AG de Bali.

De manière à créer une concertation entre les différentes chambres FSC, et de proposer une solution qui puisse satisfaire l'ensemble des parties, le FSC a lancé le projet Focus Forest, dans lequel l'ATIBT est fortement impliquée grâce à un projet financé par le PPECF pour permettre à la secrétaire de la commission certification de s'impliquer dans ce projet et travailler sur les motions proposées par l'ATIBT pour trouver une solution à la motion 65.



L'APPUI À LA CERTIFICATION PAR UNE FISCALITÉ INCITATIVE

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique actuelle, les États africains ont, plus que jamais besoin de mobiliser leurs recettes fiscales potentielles, mais sans alourdir la pression fiscale sur les entreprises formelles et en règle de leurs différentes obligations légales. Des solutions innovantes peuvent être envisagées pour offrir des incitations pour que les acteurs économiques respectent les obligations légales, sociales et environnementales, et la gestion forestière durable certifiée. Les mécanismes de type « bonus-malus » consistent à accroître progressivement

le taux de taxation pour les entreprises « non conformes » aux exigences de légalité et de durabilité. Cela permet, symétriquement, d'abaisser les taxes des entreprises « vertueuses », sans que le budget de l'État n'en soit affecté.

Ces solutions ont fait leur preuve dans plusieurs politiques environnementales. Les partenaires au développement pourraient, le cas échéant, abonder le financement d'un tel mécanisme afin que le budget de l'État soit bénéficiaire net. L'ATIBT appuie ce type de mécanisme.

CERTIFICATION ET DILIGENCE RAISONNÉE : DES WEBINAIRES DE FORMATION

L'ATIBT et [Preferred by Nature](#) ont co-organisé une formation gratuite sous forme de webinaires sur le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), et plus particulièrement sur le rôle et l'intérêt de la certification forestière (légale ou durable) dans un système de diligence raisonnée. Cette formation a été organisée avec le concours des fédérations européennes d'importateurs de bois ([TTF](#) au Royaume-Uni, [LCB](#) en France, [Fedustria](#) en Belgique, [VVNH](#) aux Pays-Bas, [Fedecomlegno](#) en Italie, [AEIM](#) en Espagne), et de partenaires techniques ([Probos](#), [Obbois](#) et [Conlegno](#)).

Cette formation faisait suite à une première série de formations proposées par Preferred by Nature et ses partenaires sur l'application du RBUE en général (vidéos et présentations disponibles [en ligne](#) en 6 langues), dans le cadre de leur projet [LIFE Legal Wood](#).

Les formations s'adressaient aux entreprises importatrices, mettant du bois sur le marché européen, aux membres des autorités compétentes des états membres (en charge du contrôle), mais aussi aux entreprises exportant du bois vers l'UE. Elles s'adressaient plus largement à tous les acteurs impliqués dans la chaîne de légalité du bois. L'objectif général visé était de renforcer les capacités des acteurs et principales parties prenantes à se conformer au RBUE.

Cette formation complémentaire sur la certification a permis de communiquer sur **l'usage de la certification forestière comme un outil efficace au sein d'un système de diligence raisonnée**, dans le but d'analyser et de réduire les risques d'illégalité. Les participants ont pu y découvrir des informations sur le fonctionnement d'un système de certification

forestière, la manière dont se déroule un audit, les façons de s'assurer qu'un produit bois est certifié, les exigences du RBUE concernant la certification forestière et comment l'utiliser dans un système de diligence raisonnée.

L'ATIBT a pu partager son expérience de la certification forestière en Afrique centrale et de l'ouest. Le webinaire s'est conclu sur l'étude d'un cas fictif mettant en exergue l'intérêt de la certification par tierce partie pour limiter les risques de bois illégal dans les chaînes d'approvisionnement d'une entreprise et pour faciliter l'exercice de la diligence raisonnée.

Cette formation a été financée par le FFEM et a été réalisée dans le cadre du [projet FLEGT-REDD](#) de l'ATIBT. L'un des axes de ce projet s'oriente vers les acteurs clés de la mise en œuvre du RBUE afin qu'ils soient conscients de l'importance d'harmoniser les approches nationales de mise en œuvre et de soutenir la gestion durable des forêts et sa certification indépendante.

Les premières séances (anglais, français et espagnol) se sont déroulées au début du mois d'avril, et les deux dernières séances ont eu lieu le mardi 20 avril en néerlandais et le mardi 27 avril en italien.

Au total, près de 400 personnes ont participé aux cinq sessions de ce webinaire et ont pu intervenir au cours de sessions de questions/réponses à la fin des présentations. L'ATIBT et Preferred by Nature se tiennent à disposition pour toute question relative à ces sujets.

En attendant, retrouvez les présentations et les replays des séances sur le [site de l'ATIBT](#).

LE SUIVI ET L'APPUI AU MARCHÉ DU BOIS TROPICAL CERTIFIÉ



Le portail Thémis de collecte de données sur les achats de bois en Europe

Le projet Thémis est piloté par l'institut néerlandais [PROBOS](#) et financé par le [Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts \(PPECF\)](#) et la fondation « [IDH the sustainable trade initiative](#) ».

Il consiste à développer un outil de collecte de données sur les achats de bois des entreprises membres des fédérations européennes. Ce nouvel outil prend la forme d'un portail en ligne, mis en ligne en 2021 et sur lequel les entreprises sont désormais invitées à renseigner leurs données une fois par an. À terme, chaque entreprise se verra attribuer un score pour mesurer son engagement en matière d'achats certifiés. Trois fédérations européennes « pilotes » ont participé au lancement du projet en 2021 : Fedustria (Belgique), Le Commerce du Bois (France), et l'ATIBT.

L'année 2021 a été une année clef pour le projet Thémis. En mars, le prototype du portail étant presque achevé, des membres ATIBT, LCB et Fedustria ont pu tester le prototype et émettre des pistes d'amélioration avant sa mise en ligne officielle. Le 8 avril 2021, le portail Thémis a officiellement été mis en ligne en anglais et français, et les membres importateurs de l'ATIBT ont été invités à renseigner leurs données sur leurs achats de bois (importé et acheté sur le marché domestique) pour l'année 2022. Cette première collecte de donnée Thémis (Timber Market Survey) s'est achevée mi-juillet, laissant à Probos la fin de l'été pour analyser les résultats renseignés.

En septembre, deux ateliers ont été organisés par l'ATIBT et par LCB avec leurs membres pour leur présenter les résultats de la première collecte, discuter ensemble de la méthodologie de calcul du score, et identifier les points éventuels d'amélioration du portail. Le taux de participation pour 2021 étant trop bas pour obtenir des résultats représentatifs (huit entreprises ont répondu à l'enquête), les résultats n'ont pas été rendus publics. L'objectif principal pour la mise en œuvre dans le temps du portail Thémis sera donc l'augmentation du taux de participation des entreprises, participation qui devrait s'améliorer avec la confiance accrue des entreprises dans le portail après plusieurs actions de communication de l'ATIBT auprès de ses membres (webinaires, articles dans la newsletter et suivi régulier des membres concernés par le projet).



Dryades, l'analyse du cycle de vie du bois tropical certifié

Le projet Dryades est piloté par [l'ATIBT](#), financé par le [Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts \(PPECF\)](#) avec par ailleurs un cofinancement du secteur privé (ATIBT, LCB, CEB-Precious Woods, IFO-Interholco, Pallisco, CIB-Olam). L'objectif du projet est de valoriser les bois tropicaux certifiés dans le secteur de la construction en fournissant des [Inventaires de Cycle de Vie \(ICV\)](#) des pré-produits et des Déclarations environnementales Produits (DEP ou EPD en anglais) et [Fiches de Données Environnementale Produits \(FDES\)](#).

Pré-produits en bois du Bassin Congo concernés par les ICV : Il s'agit de grumes, sciages non séchés avec des sous-familles selon les sections, sciages séchés, bois hydrauliques et traverses, profilés (lames de terrasse, lambourdes, lambris, moulures), carrelets lamellés collés, placages, contre-plaqués

Produits de construction en bois du Bassin du Congo concernés par les FDES et EPD :

Il s'agit des revêtements extérieurs (platelages, bardages lames, bardages contre-plaqués), revêtements intérieurs (planchers massifs et plinthes). D'où un nombre de 6 FDES collectives envisagées.

Après la réunion de lancement du projet en février, avec les entreprises participant à la collecte de données des ICV (inventaire cycle de vie des pré-produits en bois du bassin du Congo certifiés jusqu'au port africain), plusieurs réunions de suivi ont été menées pour la bonne compréhension du formulaire de collecte de données ICV (Inventaire Cycle de vie), puis la création d'une FAQ, la création de l'outil de calcul des ICV par ESTEANA, et la fin de la collecte de données des ICV en novembre 2021. Un accord de coopération sur le projet est prévu entre ATIBT et Centrum Hout (Pays-Bas).

Les prochaines étapes seront la rédaction du rapport ICV début 2022, le lancement des FDES sur les produits certifiés en bois du bassin du Congo avec les sociétés importatrices françaises, la vérification des ICV par un audit indépendant pour une présentation des premiers résultats dans le cadre du Forum ATIBT au Carrefour international du Bois, et la présentation des perspectives d'exploitation des résultats.

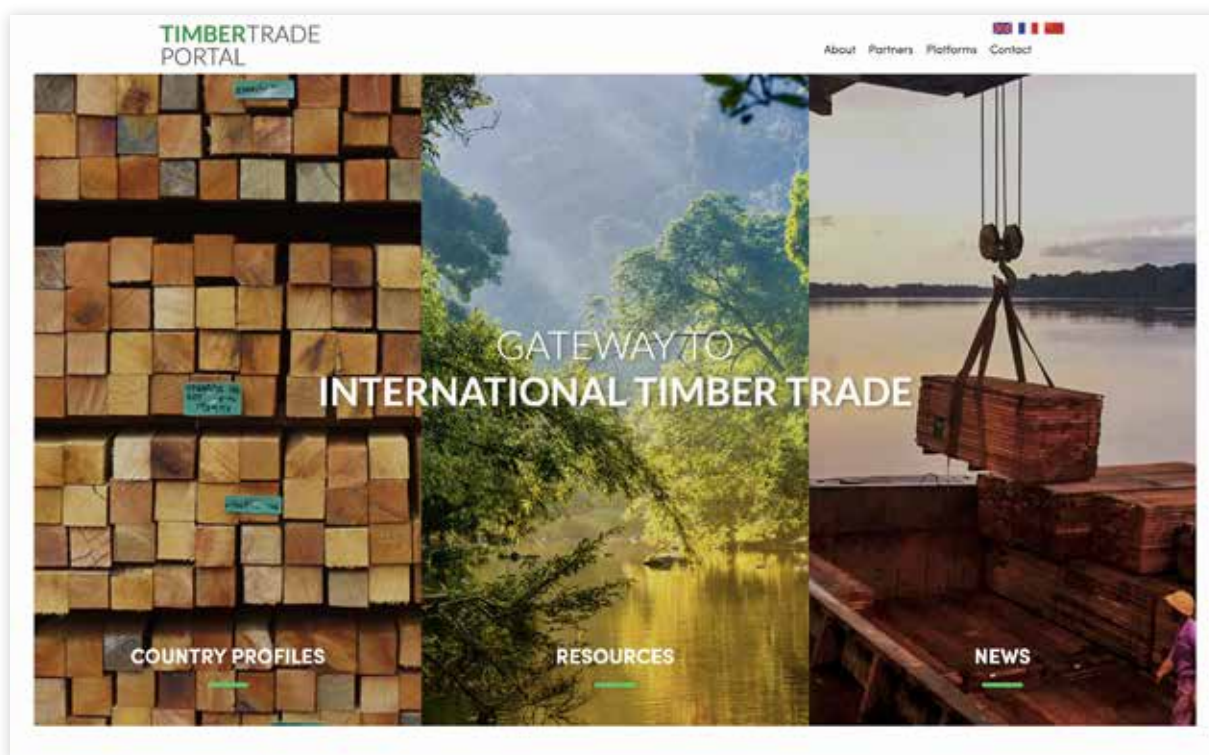
Durabilité des chaînes de valeur du bois et du commerce régional au Cameroun, au Gabon et en République du Congo.

La FAO a entamé en 2020 une collaboration avec l'ATIBT avec pour objectif d'identifier les actions à mener pour améliorer la durabilité des chaînes de valeur du bois sur les marchés nationaux et régionaux d'Afrique Centrale. Cette collaboration s'inscrit dans un cadre de coopération Sud-Sud et met un accent particulier sur l'augmentation de la valeur ajoutée, l'inclusion des acteurs impliqués dans les

filières nationales (c'est-à-dire les petits opérateurs dans l'industrie du bois comme les commerçants dans les dépôts de bois, les PME, les acheteurs de bois, les scieurs artisanaux) et la capacité régionale pour la transformation et la commercialisation du bois légal.

Cette action vise à formuler des recommandations précises, avec un accent particulier sur l'augmentation de la valeur ajoutée, et l'approvisionnement des marchés locaux en bois durable.

L'APPUI À LA DILIGENCE RAISONNÉE



L'extension et l'actualisation du Timber Trade Portal

Le portail web www.timbertradeportal.com est une réponse aux nombreuses questions que se posent les négociants en bois en matière de commerce légal, de diligence raisonnée, d'exigences nationales et d'exportation.

Le projet d'actualisation du site mené en 2021, avec le concours de Form International et sur financement de l'OIBT, a atteint ses objectifs, à savoir un site web complètement revu et amélioré, capable de toucher un public plus large, avec l'inclusion de plus de pays.

Il s'agissait d'abord de moderniser le site web et étendre sa couverture linguis-

tique afin d'accroître son utilisation et son audience et aussi de disposer d'informations faciles à utiliser et transparentes sur la légalité et le commerce du bois. Pour ce faire, le projet prévoyait d'enrichir son contenu de six nouveaux profils de pays, en mettant l'accent sur les pays asiatiques, de mettre à jour deux profils de pays africains, de traduire intégralement le site Web en chinois, de redessiner le site à partir de zéro afin d'améliorer l'expérience des visiteurs et l'attrait du site, et d'investir dans la promotion du site.

Les nouveaux pays pris en compte dans le site TTP sont les suivants : Philippines, Thaïlande, Cambodge, Japon, Îles Salomon, Colombie. Par ailleurs, les données concernant la République du Congo et la Côte d'Ivoire ont été actualisées.

L'APPUI DIRECT AU SECTEUR PRIVÉ EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

La vocation de l'ATIBT est habituellement d'apporter son appui aux entreprises du secteur, en concertation avec les syndicats professionnels existants dans les pays producteurs. Le cas de la République du Congo est un peu particulier, puisque les principaux syndicats professionnels dans le pays ne rassemblent pas l'entièreté de la profession, ou bien n'abordent pas toutes les problématiques spécifiques du secteur. Si UNICONGO est une association professionnelle grande et structurée, elle est essentiellement patronale, et rassemble des entreprises très diverses, sans être à même d'aborder les spécificités forestières. UNIBOIS est bien différente, et si cette organisation est bien spécialisée dans le secteur, elle reste régionale et rassemble des entreprises forestières du sud du Congo uniquement.

Ainsi, les deux associations professionnelles présentes au Congo dans le secteur forestier, UNIBOIS et UNICONGO, ont un niveau d'organisation très différent, et nécessitent un appui personnalisé afin d'être mieux structurées et organisés pour répondre aux besoins de leurs membres, défendre les intérêts du secteur privé, informer et impliquer davantage les entreprises pour la mise en œuvre de l'APV FLEGT.

L'ATIBT, à travers ses activités précédentes en République du Congo, a notamment déjà participé au dynamisme de la filière en permettant à ces AP d'être mieux représentées dans le processus FLEGT. A travers les activités du projet ASP-Congo, il est prévu que les structures syndicales soient à même de sensibiliser les entreprises et à pleinement jouer leur rôle de courroie de transmission permettant une implication concrète et éclairée du secteur privé dans le dispositif FLEGT et l'évolution du cadre réglementaire. Le renforcement des structures syndicales faciliterait

également leur rôle de représentation des entreprises forestières auprès des parties prenantes de l'APV FLEGT (notamment l'administration en charge des forêts) pour faciliter la mise en œuvre de l'APV. Cette organisation des syndicats nationaux doit également faciliter la dynamique d'effort pour trouver des consensus entre les différentes catégories d'entreprises, ayant parfois des objectifs qui même s'ils ne sont pas opposés, paraissent tout au moins divergents.

Pour conclure sur cette action en République du Congo, l'intervention de l'ATIBT dans le cadre du projet ASP-Congo, financé par la DUE de Brazzaville, vise à contribuer donc à une meilleure implication des entreprises du secteur forestier au travers de leur représentation professionnelle. Le secteur privé doit être en mesure de contribuer aux principales évolutions du secteur liées à la mise en œuvre des évolutions réglementaires et plus globalement au processus FLEGT.

Pour atteindre cet objectif, les représentations syndicales mentionnées ci-dessus sont accompagnées par l'ATIBT pour être en mesure de diffuser l'information appropriée sur le processus FLEGT auprès de leurs membres et de l'ensemble du secteur privé forestier au Congo. Cette dynamique contribuera à renforcer la légalité des entreprises et leur conformité aux différents outils du SVL.

Signalons que ce projet vient ainsi justifier pleinement la consolidation de l'ATIBT - Congo, structure permanente actuellement constituée de 3 personnes, MM. Alain TIOTSOP, Donatien N'ZALA et Mme Flora Bienvenue AMBOULOU. Cette présence de l'ATIBT en République du Congo est permise par un accord de siège, signé en 2015 entre l'ATIBT et les autorités congolaises.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour rappel, le projet ADEFAC a émergé suite à des discussions lors du Forum de l'ATIBT à Dubaï. En 2020, le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC), partenaire et membre de l'ATIBT a signé avec l'Agence Française de Développement (AFD) une convention de financement pour la mise en œuvre du projet d'Appui au Développement de la Formation continue pour la filière forêt-bois en Afrique Centrale (ADEFAC), dont

l'ATIBT est maître d'ouvrage délégué. Les activités du projet ADEFAC sont articulées aux objectifs de la Commission Formation.

Après le recrutement de l'équipe d'exécution technique du projet, l'élaboration de documents de gestion, la tenue d'une première réunion de comité de pilotage et quelques premières activités de base, comme l'élaboration de fiches métier-compétences en 2020, le projet est entré dans sa phase opérationnelle en 2021.



© John Lander - Imagéo

Les résultats suivants ont été obtenus :

- Contractualisation du consortium Oréade-Brèche et Egis-Forhom comme opérateur principal, qui fournit l'ensemble des formateurs de formations et experts pour les études. Six formateurs et experts ont été mobilisés en 2021 ;
- Formation de 46 responsables de ressources humaines (RH) et autres responsables des entre-prises forestières et industrielles, dont environ 15% de femmes, à la Gestion prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) ;
- Diagnostics des chaînes de production des PME et artisans (menuisiers et ébénistes) et accompagnement de leurs organisations professionnelles dans la structuration de la fonction formation pendant 2 missions de 3 semaines respectivement en RDC et au Cameroun ;

- Formation de 52 formateurs en RDC et au Cameroun en ingénierie de formation continue à travers un partage d'outils et des séances pratiques sur les techniques de formation d'adultes (l'andragogie) et le processus de conception de modules de formation continue. Ces formateurs sont des enseignants et professionnels spécialisés en : sciage ; séchage ; affûtage ; social externe ; menuiserie ; finitions ; gestion de PME ; maintenance de machines, et ; exploitation artisanale ;
- Un diagnostic genre des institutions de formation membres du RIFFEAC, et élaboration et publication d'un Document de stratégie genre du RIFFEAC ;
- Deux missions de terrain au Gabon et au Cameroun pour l'élaboration d'un « Guide d'utilisation des bois tropicaux en Afrique » ;
- Publication de 6 Infolettres du RIFFEAC aux 223 abonnés ; publication de 35 articles sur le site internet du RIFFEAC et de 12 articles au travers de la Newsletter ATIBT.

Les participants des formations GPEEC et ingénierie de formation continue ont été très satisfaits et les évaluations à chaud effectuées ont montré un fort niveau de satisfaction. Une difficulté rencontrée reste néanmoins la mobilisation comme futurs formateurs de professionnels, notamment des entreprises forestières et industrielles. La grande majorité des professionnels impliqués dans les formations de formateurs provient des PME. A l'exception du cas de la RDC, la formation professionnelle continue n'apparaît que très peu structurée, ni financée. Partout, la filière bois n'est pas une filière de formation attractive. Il règne également une confusion importante entre enseignement technique et professionnel et formation professionnelle continue, ainsi que sur les modalités de leur organisation dans les pays de déploiement du projet.

Enseignement technique	Formation professionnelle	Formation professionnelle continue
Bâtiment ressemble à une école	Bâtiment ressemble à une entreprise	En entreprise et/ou en centre de formation
Durée de formations 2-4 ans	Durée de formations < 1 an	Formation courte le plus souvent
Calendrier scolaire (démarrage en septembre/octobre)	Calendrier annuel (démarrage de formations à tout moment)	Calendrier variable selon formation intra/inter entreprise ou en centre de formation
Éventuel concours sur base de notes dans des matières générales	Éventuel concours sur base de compétences ou notions de base	Accessibilité aux professionnels en situation de travail
Équation théorie / exercices = 80/20	Équation théorie / exercices = 20/80	Théorie et pratique appuyées sur les pratiques et expériences professionnelles
Forme d'apprentissage : « savoirs (connaissances) »	Forme d'apprentissage : « savoir-faire »	Approche par compétences
Diplômes sur base des notes dans des matières	Certificats sur base des acquis de compétences	Qualification

Des besoins importants pour le développement de la filière forêt-bois, que le projet ADEFAC ne pourra pas aborder, sont apparus suite aux différentes missions des experts et formateurs. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Le caractère obsolète des conventions collectives, et le besoin d'appui pour un (re)classement de métiers et l'intégration de « nouveaux » métiers (ex : « aménagiste ») ;
- Le besoin de renforcement et de structuration des organisations professionnelles de PME de la filière forêt-bois ;
- Les difficultés d'accès à du bois légal à un prix abordable pour le marché local ;
- L'instabilité de l'emploi dans les PME et TPE, et les difficultés de recrutement et de fidélisation des employés.



© John Lander - Imagéo

En 2022, les formateurs seront accompagnés à la construction et aux tests des premiers modules de formation continue en réponse aux besoins du secteur. Les missions d'accompagnement des PME et de leurs organisations seront déployées au Gabon et au Congo ; tout comme les sessions de formation de formateurs. Et une deuxième volée de responsables RH et de chefs d'entreprises industrielles seront formés en GPEEC.

Deux nouvelles activités vont également démarrer : l'appui à l'attractivité des métiers de la filière forêt-bois à travers la distribution de fiches métier-compétences et la conception de capsules vidéo de portraits d'acteurs masculins et féminins ; et la mise en place de groupes de travail thématique « formation continue », qui auront comme première tâche de définir les contours d'un système de labélisation de qualité de la formation continue.

Au cours de l'année 2022, l'ATIBT et le RIFFEAC publieront également l'ouvrage « Guide d'utilisation des bois tropicaux en Afrique ».



© John Lander - Imagéo

LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION



© John Lander - Imagéo

Afin de maintenir le potentiel forestier, tant en quantité qu'en qualité, il est de plus en plus essentiel, surtout dans certains pays où la pression démographique est intense, de combiner la régénération naturelle avec des méthodes sylvicoles impliquant la plantation d'arbres, en donnant la priorité aux espèces locales à haute valeur patrimoniale.

L'agroforesterie revient en force dans de nombreux forums et projets en raison des avantages offerts par ce modèle. L'ATIBT a souhaité s'emparer aussi du sujet, et met en œuvre ou facilite régulièrement la mise en œuvre d'études concernant les activités agroforestières dans le bassin du Congo, ainsi que celles concernant les plantations de bois d'œuvre.

Par ailleurs, constatant que plusieurs structures sont impliquées dans ces thématiques au sein de la [Cité du Développement Durable](#) à Nogent-sur-Marne, **l'ATIBT a rassem-**

blé ses membres qui le souhaitent et certains acteurs de la Cité pour constituer en 2021 une commission « agroforesterie et plantations », dont la première réunion s'est tenue le 1^{er} juin 2021.

Afin de **contribuer à une gestion durable des forêts de production de bois d'œuvre du Cameroun**, un projet « Reboisement dans les UFA du Cameroun » (UFA-Re-forest) a été signé avec la délégation de l'UE de Yaoundé. Il a démarré en octobre 2021 et se prolongera jusqu'en octobre 2026. Des plantations forestières seront menées pendant les 4 prochaines années au sein de 4 sociétés forestières camerounaises, en mobilisant les acteurs concernés, privés et publics, autour du reboisement et des stratégies de gestion forestière future.

Rappelons que l'ATIBT met à disposition de nombreuses études et guides à ce sujet dans sa [médiathèque](#).

AVEC DYNAFAC, LE SOUTIEN À LA RECHERCHE SUR LA DYNAMIQUE DES FORÊTS TROPICALES GÉRÉES DURABLEMENT



Le collectif Dynafac www.dynafac.org regroupe différentes institutions scientifiques et opérateurs forestiers membres de l'ATIBT, et contribue au maintien des dispositifs de recherche sur la gestion durable.

Le collectif, implanté au Cameroun, au Gabon, en République Centrafricaine, en République du Congo et en République Démocratique du Congo vise à développer des activités qui permettent, à terme, d'améliorer les plans d'aménagement et d'assurer une meilleure gestion des forêts de production d'Afrique centrale.

Dynafac a porté en particulier deux projets, qui se concluront en 2022 :

- [DynAfFor](#), qui vise à améliorer les connaissances scientifiques et techniques sur la dynamique des forêts, à améliorer les outils d'aide à la décision en matière d'aménagement forestier, et à mobiliser les acteurs pour améliorer les pratiques d'aménagement,
- [P3FAC](#), qui s'inscrit dans la continuité de DynAfFor en visant à évaluer la réaction des massifs forestiers et de leurs populations végétale et animale à l'exploitation forestière, à évaluer l'impact des activités anthropiques sur les processus écologiques et biologiques affectant la dynamique des espèces fournissant du bois d'œuvre et des PFNL, à proposer des règles de sylviculture et des actions d'aménagement adaptées à différents types de forêts, et à assurer une appropriation des résultats par les décideurs politiques et les administrations nationales.

Dynafac est associé à sept autres projets, présentés sur le [site](#).



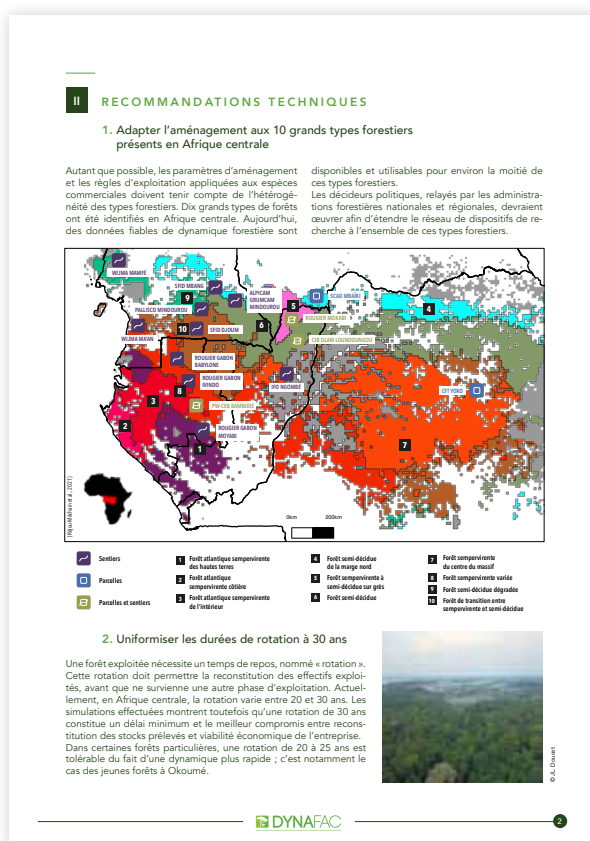
© ATIBT

Issues des enseignements des deux projets mentionnés ci-dessus, les recommandations techniques du collectif, qui s'adressent en priorité aux décideurs politiques et aux administrations forestières, se déclinent en 5 axes principaux :

1. Adapter l'aménagement aux 10 grands types forestiers présents en Afrique centrale, en prenant ainsi en compte la diversité des types forestiers dans le bassin du Congo.
2. Uniformiser les durées de rotation à 30 ans pour favoriser la reconstitution des effectifs exploités, celles-ci variant actuellement entre 20 et 30 ans en Afrique centrale.
3. Reconstituer les stocks à 100% pour le groupe des espèces commerciales et au minimum à 50% pour chacune de ces espèces, en tenant compte des prélèvements.
4. Réviser et uniformiser les diamètres minima d'exploitabilité à l'échelle régionale en se basant sur des considérations biologiques, afin de maintenir un effectif représentatif de semenciers.
5. Installer des dispositifs de suivi de la dynamique forestière dans toutes les grandes concessions, pour appréhender localement les paramètres à utiliser dans les plans d'aménagement.

En outre, le collectif DYNAFAC recommande la mise en place d'initiatives et d'outils pour favoriser la régénération des espèces exploitées et mieux préserver la faune : 70 à 90 % des espèces ligneuses ont en effet besoin d'animaux pour disperser leurs graines et donc pour assurer leur régénération naturelle

[La note de synthèse est téléchargeable ici](#)



LA CONNAISSANCE DU BOIS TROPICAL

CONVENTION CIRAD

En 2021, l'équipe Bois tropicaux du CIRAD est intervenue sur 5 des 6 actions de coopération définies dans la convention de partenariat signée avec l'ATIBT fin 2020.



© WALE

Participation conjointe à des projets en cours ou à venir, et à des sessions de formations.

Sur ce chapitre, deux actions ont été menées :

- A partir d'informations et de résultats d'essais fournis par la Fondation COPADE¹ et à la demande de cette Fondation, **élaboration de deux fiches techniques** au format Tropix (français et anglais) pour deux LKTS d'Amérique du sud : Pucte (*Terminalia buceras*) et Manchiche (*Lonchocarpus castilloi*).
- Finalisation du contrat de prestation de service entre l'ATIBT et le CIRAD (projet PAFFB²) pour la *Conception et déploiement d'une formation des agents des Ministère des Forêts et de l'Environnement chargé du Plan Climat (MFEPC) et de la Direction Générale des Douanes (DGD) du Gabon à l'identification des essences forestières sur produits transformés (sciages, placages, etc.), au mesurage et au classement des sciages*. Ce contrat sera mis en œuvre entre le second semestre 2022 et le premier trimestre 2023.

Appui direct aux adhérents de l'ATIBT pour répondre à des questions techniques ponctuelles dans tous les domaines de la connaissance, de la mise en œuvre et de l'utilisation des bois tropicaux

Réponses aux questions posées sur des thématiques Bois tropicaux multiples et variés : aspects normatifs sur des produits bruts ou transformés, caractère allergisant des poussières de bois d'essences tropicales, compatibilité bois-métal, dégradations dues à des agents biologiques de détérioration du bois, explication de l'origine de défauts de séchage, modalités de valorisation de LKTS...

1. Comercio Para el Desarrollo, <https://copade.es/>

2. Projet Appui à la Filière Forêt-Bois de l'Agence d'Exécution des Activités de la filière forêt bois (AEAFFB)

Participation aux travaux de commissions de normalisation AFNOR sur les bois tropicaux

Relectures, rédaction d'avis et validation de normes élaborées par les Commissions *Bois ronds, bois sciés et bardage / Durabilité et Environnement pour le bois / Lambris et bardage / Lames pour platelages extérieurs en bois / Management durable de la forêt, chaînes de contrôles* de l'AFNOR.

Contribution à l'animation de la Commission Matériaux et Normalisation de l'ATIBT, et interaction ponctuelle avec les autres commissions, principalement la commission Marketing, la commission Forêt Industrie et la commission Formation

Sur ce chapitre, deux actions ont été menées :

- **Organisation de deux réunions de la Commission Matériaux et Normalisation** (avril 2021, janvier 2022) en visio-conférence. Avec le Président de la Commission, préparation et élaboration des documents techniques [*Les bois pour ouvrages hydrauliques*](#), *Évolution de la classification des espèces africaines commerciales du genre Afzelia (Doussié) et du genre Pterocarpus (Padouk) dans la Nomenclature Générale des Bois Tropicaux* (en cours de dépôt sur le site ATIBT), *Les bois sous rails et usages apparentés* (en cours de finalisation), *Cahier des charges pour l'élaboration d'Orientations et recommandations sur les contrats et les usages pour le commerce international des bois tropicaux*.
- **Participation aux réunions-visio 2021** de la Commission Marketing et de la Commission Formation, et à la réunion du Think tank (novembre 2021)



Publication d'articles et de documents techniques dans la newsletter de l'ATIBT, et contribution synthétique dans le rapport annuel de l'ATIBT

- * 10 articles et « Actus » publiées dans la Newsletter de l'ATIBT
- * Présente contribution synthétique au rapport annuel 2021 de l'ATIBT

Seule l'action *Participation au groupe de travail LKTS actuellement géré par FSC* n'a donné lieu à aucune intervention, le groupe de travail LKTS ne s'étant pas réuni en 2021. Il faut cependant préciser que les sociétés F&P progressent peu à peu individuellement dans ce domaine, chacune en fonction des spécificités de ses forêts et de ses marchés.

LES GRANDES RENCONTRES DE L'ATIBT ET DE LA FILIÈRE

L'année 2021 a été, comme chacun sait, à nouveau une année difficile pour les rencontres au sein de la filière, bois tropical, comme dans bien d'autres filières !

Bien entendu, les réunions en visioconférence ont pris le relais, et ces dernières se sont véritablement multipliés. Aussi ; nous ne reprenons ici que les rencontres qui nous semblent avoir été les plus essentielles, sans vouloir pour autant en écarter certaines qui auront pu être très productives.

Les rencontres comme l'**UICN, la Conférence de Paris sur les Forêts d'Afrique Centrale, ou le Symposium de Berlin sur les Forêts Tropicales** ont fait l'objet de chapitres à part, du fait de leur importance. La COP 26 a été bien entendu le moment le plus fort de l'année 2021 au plan planétaire, sur les questions d'environnement, nous avons aussi fait un point spécifique.

Des rencontres permettant une concertation avec les bailleurs, comme le Comité de décision et d'orientation (CDO) du PPECF ou encore le Comité Scientifique et Technique (CST) de l'AFD, ont également eu lieu, tout comme le Groupe National des Forêts Tropicales (GNFT) qui permet une interaction avec les institutions françaises et l'Alliance pour les Forêts Tropicales.

Au plan des rencontres où l'ATIBT a été moteur, nous pouvons citer les suivantes :

Webinaires sur la certification dans le RBUE

Comme indiqué plus haut, l'ATIBT et Preferred by Nature ont co-organisé une formation gratuite sous forme de webinaires sur

le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), et plus particulièrement sur le rôle et l'intérêt de la certification forestière (légal ou durable) dans un système de diligence raisonnée. Cette formation a été organisée avec le concours des fédérations européennes d'importateurs de bois (TTF au Royaume-Uni, LCB en France, Fedustria en Belgique, VVNH aux Pays-Bas, Fedecomlegno en Italie, AEIM en Espagne), et de partenaires techniques (Probos, Obbois et Conlegno).



4^{ème} Think Tank de l'ATIBT

Le 4^e Think Tank de l'ATIBT s'est déroulé les 15 et 16 novembre 2021, en visioconférence. Cet événement a réuni près de 80 personnes.

Cette quatrième rencontre a permis de faire le point sur l'état du secteur du bois tropical, abordant les évolutions et les enjeux clés du marché et des problématiques environnementales. Modérées par Claude Garcia, les discussions de ces deux journées ont permis des échanges riches et ont brassé de nombreux sujets.

Comme toujours, le Think Tank s'est organisé autour de différentes sessions récurrentes d'une rencontre à l'autre, même si cette année, la session relative aux relations avec les organisations chinoises n'a pas pu avoir lieu, et a été remplacée par une session spécifique sur la participation à la COP 26 et l'organisation du Forum 2022 de l'ATIBT.

Les sessions ont donc été les suivantes, et elles sont accessibles sur le site de l'ATIBT <https://www.atibt.org/fr/news/13104/think-tank-n4-un-think-tank-axe-sur-les-marches-et-les-services-environnementaux>

Les quatre sessions du think tank ont été :

- **Session 1 :** *Améliorer l'image des bois tropicaux certifiés en Europe*
- **Session 2 :** Rendre de la valeur aux forêts, valoriser les services écosystémiques (SE) et la certification
- **Session 3 :** Explorer les nouveaux marchés des bois tropicaux
- **Session 4 :** point sur la COP26 et présentation du Forum ATIBT 2022

La Conférence STTC-Fair&Precious

La Coalition européenne pour les bois tropicaux certifiés (Sustainable Tropical Timber Coalition - STTC) et Fair&Precious, l'initiative de l'ATIBT pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo, ont co-organisé une [conférence](#) sur le thème « Les forêts gérées durablement comme partie de la solution au changement climatique : Reconnaître la valeur des forêts certifiées

et des services écosystémiques ».

Cette 8ème rencontre annuelle de STTC-Fair&Precious s'est tenue en visioconférence le 18 novembre. Pour cette rencontre, une partie de l'équipe ATIBT s'est déplacée aux Pays-Bas, de manière à animer conjointement les débats avec l'équipe STTC.

Financé par [IDH – The Sustainable Trade Initiative](#), cet événement a réuni une centaine d'acteurs de la gestion durable des forêts tropicales. Des représentants de fédérations professionnelles, d'ONG, de systèmes de certification, ainsi que des forestiers et des entreprises ont intervenu au cours de la conférence.

Celle-ci s'est articulée autour de 2 axes principaux :

- **Le rôle des forêts certifiées dans l'atténuation du changement climatique**
- **Déforestation et approche paysagère : les services écosystémiques**

Une session a été accordée pour chacun de ces deux grands thèmes et a inclus des présentations et des temps de questions/réponses. Entre ces deux sessions, les participants se sont répartis autour de différentes tables rondes organisées sur plusieurs thèmes (notamment la COP26 qui avait lieu quelques jours plus tard, ou les incitations fiscales à la certification) pour échanger de manière plus informelle et interactive.

LE PARTAGE D'INFORMATIONS

LES SITES WEB

L'ATIBT a à cœur le partage d'informations, à la fois envers la filière et le grand public. Elle anime ainsi 3 sites web.



- <https://www.atibt.org/fr> : le site de l'ATIBT regroupe les informations essentielles à la filière bois tropical. Il présente bien entendu l'Association, son histoire, ses missions et ses projets, et concentre également un centre de documentation accessible à tous. A travers sa « médiathèque », les visiteurs peuvent en effet consulter des publications techniques et institutionnelles, les anciens rapports d'activité, des vidéos et replays de webinaires et ateliers.

Le site a enregistré 86 100 sessions en 2021, soit +64 % par rapport à l'année précédente.



- <https://www.fair-and-precious.org/fr> : en 2021, un important travail d'enrichissement du site Fair&Precious, dédié au collectif créé en 2016. Ce site centralise des informations sur la promotion de la certification gestion durable dans le bassin du Congo, et de la consommation de bois tropical certifié en Europe. Il recense les opérateurs et partenaires du collectif, ainsi que les publications ATIBT liées aux problématiques marketing. La « xylothèque » en ligne a été alimentée tout au long de l'année, jusqu'à présenter une soixantaine d'essences de bois africaines. Cette xylothèque présente l'aspect, les usages et les caractéristiques des différents bois, afin de permettre aux utilisateurs de s'informer sur les bons bois pour les bons usages. Ce travail a considérablement permis d'augmenter le trafic sur le site Fair&Precious.

Le site a enregistré 88 110 sessions en 2021, soit + 705 % par rapport à l'année précédente.



- <https://www.timbertradeportal.com/fr> : 2021 a également vu la mise en ligne du tout nouveau Timber Trade Portal ! Ce portail en ligne a pour objectif de répondre aux questions que se posent les acteurs de la filière sur le commerce du bois, sa légalité, sa traçabilité et la diligence raisonnée, ainsi que sur les exigences spécifiques à chaque pays en matière d'importation/exportation. De nouvelles fiches pays ont été ajoutées, et l'ensemble des contenus est désormais disponible en anglais, en français et en chinois.

LES NEWSLETTERS

L'ATIBT a poursuivi la publication de sa newsletter hebdomadaire tout au long de l'année, diffusant des articles de médias spécialisés, publiant des articles de fond, et relayant les nouvelles des membres de l'Association. Cette newsletter a pris de l'ampleur au cours de l'année pour publier de plus en plus d'articles originaux. Deux catégories permettent aux visiteurs de retrouver d'un côté les actualités de la filière, de l'autre les actualités des membres de l'ATIBT. La newsletter est également un canal de communication important pour informer les membres et partenaires des moments de vie et des

événements clefs de l'Association : la tenue des commissions fait systématiquement l'objet d'un article, et l'agenda joint chaque semaine à la newsletter permet de tenir à jour le calendrier des événements à venir.

Parmi les actualités de l'ATIBT, 174 articles ont été repris sur le site Fair&Precious, en français et en anglais.

Soulignons aussi la publication de 6 newsletters communes avec STTC - Fair&Precious en février, avril, juillet et septembre, novembre et décembre 2021

LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'ATIBT a initié en 2019 son travail sur les réseaux sociaux LinkedIn et Instagram.

Le compte LinkedIn « Fair&Precious » est dissocié du compte LinkedIn de l'ATIBT, lequel est géré en interne par l'équipe ATIBT.

Les chiffres clés du compte Fair&Precious :

- 752 abonnés au 31 décembre 2021, soit +35% par rapport à 2020 (555) / 197 Abonnés gagnés
- 3 909 clics en 2021, soit +153% par rapport à 2020 (1 548)
- 43 800 impressions (audience) en 2021, soit +46% par rapport à 2020 (29 900)
- 1 266 Réactions en 2021, soit +23% par rapport à 2020 (1027)
- 10,4% de taux d'engagement en 2021, soit +18% par rapport à 2020 (8,8%)

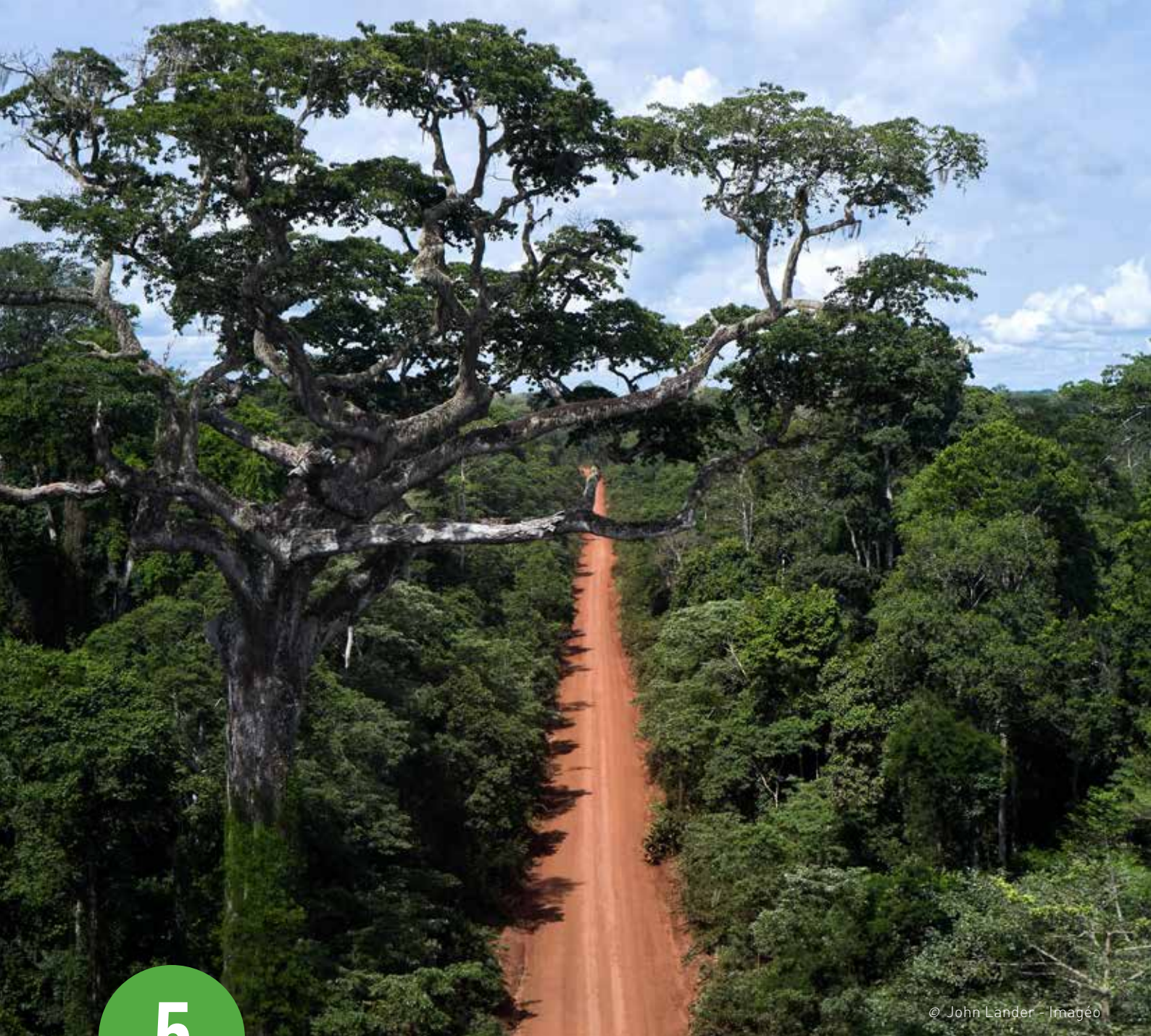
Le nombre d'abonnés et l'audience ont continué de croître en 2021

Le compte LinkedIn « ATIBT » comptait environ 850 abonnés fin 2021, en progression.

Concernant le compte Instagram, les chiffres clés

- 4 476 abonnés au 31 décembre 2021, soit + 69% par rapport à 2020 (2 644) / 1 832 Abonnés gagnés
- 2, 5 millions d'impressions (audience) en 2021, soit – 64% par rapport à 2020 (7 millions) en raison d'une évolution des publications davantage orientées sur le bois que sur la faune et la forêt
- 1 266 Réactions en 2021, soit +23% par rapport à 2020 (1027)
- 8,2% de taux d'engagement en 2021, soit -74% par rapport à 2020 (32%)

Le nombre d'abonnés a continué de croître en 2021



© John Lander - Imagéo

5

2021 UN TOURNANT POUR LA FILIÈRE, AVEC DES DÉFIS SPÉCIFIQUES

LE PARTAGE DE PRODUCTION EN RÉPUBLIQUE DU CONGO



© John Lander - Imagéo

La loi 33_2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier consacre une réforme majeure, à savoir : le principe de partage de production du bois, prévu par les articles 104, 106, 107, 108 et 109. Elle recommande également que la mise en œuvre du principe de partage de production soit précédée d'une étude, qui devrait en définir les modalités. Cette étude a été confiée au cabinet Forêts Ressources Management Ingénierie (FRMi), sur la base d'un contrat de service et des termes de référence (TDR) élaborés par le Ministère de l'Economie Forestière (MEF).

Au mois de février 2021, EFI, sous financement du FCDO a procédé à la consultation des parties prenantes dans le cadre de l'étude juridique préparatoire à la

révision et au développement participatif des textes d'application de la nouvelle loi forestière en République du Congo. Un atelier participatif de restitution des travaux a été également organisé au cours de ce mois et a abouti à la définition et validation d'une feuille de route pour l'élaboration des textes d'application de la Loi 33-2020 produite par l'étude juridique préparatoire.

Le Ministère de l'Economie Forestière (MEF) organisera plusieurs ateliers courant 2022 pour présenter les conclusions de l'étude des modalités de partage de production à l'ensemble des parties prenantes, notamment : Parlementaires, partenaires techniques et financiers, société civile et secteur privé.

DÉCISION CEMAC D'INTERDICTION D'EXPORTATION DES GRUMES REPORTÉE À DÉBUT 2023



© John Lander - Imagéo

L'application de la décision d'interdire les exportations du bois en grume, annoncée en 2020, ne sera pas effective le 1er janvier 2022, comme il était initialement prévu, pour les six pays de la CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée Équatoriale).

Un report d'un an a été décidé lors d'une réunion qui a rassemblé le 28 juillet 2021 les ministres en charge des Forêts, de l'Industrie, de l'Environnement, de l'Économie, de la Planification, des Finances et du Budget des États membres de la CEMAC et de la RD du Congo.

Les pays de la CEMAC ont ainsi instauré une période transitoire allant de janvier à décembre 2022 pour procéder aux études préalables de maturation des projets d'investissements dans la transformation du bois, retenus dans le cadre de la première phase du processus d'interdiction des exportations du bois en grume. Lors de la première phase de l'interdiction, deux zones économiques spéciales ont été identifiées dans chaque pays. Des indus-

tries de 1^{re}, 2^e et 3^e transformation du bois et deux plantations forestières y seront installées.

En plus de la maturation des projets d'investissements, ce report va permettre aux exploitants forestiers de mieux se préparer à l'entrée en vigueur de l'interdiction d'exporter des grumes, avec l'accompagnement de la Commission de la CEMAC. « Pour éviter que le changement de paradigme soit brutal et mette les entreprises du secteur en difficulté », la Commission de la CEMAC a pris sur elle la responsabilité d'accompagner les États pour faciliter ledit changement. La CEMAC compte « financer avec l'appui de la BAD, l'élaboration des études de faisabilité sur les 28 projets identifiés, afin de juger de leur maturité. Un dispositif régional de fiscalité forestière harmonisé est prévu, ainsi que l'évaluation des mesures de soutien aux entreprises ».

Très peu de réunions de concertation ont eu lieu courant 2021 sur la mise en œuvre de cette interdiction.

LA FUTURE GÉNÉRATION DE PLANS D'AMÉNAGEMENT

LES BASES DE L'AMÉNAGEMENT ACTUEL DES CONCESSIONS

© John Lander - Imagéo



Les plans d'aménagement ont pour objectif de rationaliser l'exploitation forestière en définissant les grandes lignes de l'utilisation de l'espace et des ressources au sein des concessions forestières :

- Un zonage du périmètre exploitable permettant de respecter les besoins des populations, et de protéger les zones riches en biodiversité et les zones sensibles ;
- Des règles pour une exploitation durable et économiquement viable (choix de la rotation, définition du groupe d'essences exploitables et des diamètres minima de récolte par essence, découpage de la surface de production pour avoir un volume stable tout au long de la rotation...) ;
- Des dispositifs de suivi de la dynamique forestière pré- et post-exploitation
- Des mesures de gestion pour prendre en compte le bien-être des populations locales et garantir la protection des ressources naturelles.

L'élaboration des plans d'aménagement se base sur une évaluation qualitative et quantitative de la ressource ligneuse et de la biodiversité (au travers des inventaires d'aménagement), selon une méthodologie mise en place dans les années 1990. La préparation des plans d'aménagement se base également sur la collecte d'informations socio-économiques et culturelles, l'ensemble permettant le découpage des concessions en zones de production, zones de conservation et/ou de protection et zones agricoles. Peu de données scientifiques existaient à l'époque sur les tarifs de cubage, la croissance, la mortalité et la régénération et le recrutement des différentes essences tropicales d'Afrique, rendant difficile et incertaine l'estimation de la reconstitution du volume commercial après exploitation.

Le choix des essences objectif était basé d'une part sur la demande du marché, l'expérience et les objectifs commerciaux des entreprises, et d'autre part sur la présence et la distribution de ces essences dans les zones de production de la concession. L'analyse des données de l'inventaire d'aménagement et les estimations (pour la majorité des essences) des différentes variables (mentionnées plus haut) étaient ensuite utilisées pour décider du diamètre minimum de récolte (diamètre d'aménagement) et pour calculer le potentiel de récolte et le taux de reconstitution du groupe des essences objectif, en fonction du choix de la durée de rotation (entre 20-30 ans). Les décisions

se prenaient en recherchant le meilleur compromis entre reconstitution de la ressource et viabilité économique de l'activité des entreprises.

Depuis le début des années 2000, le processus d'élaboration des plans d'aménagement s'est généralisé, étant intégré dans les codes forestiers de la plupart des pays d'Afrique centrale. L'ATIBT a joué un rôle important pour promouvoir le développement des plans d'aménagement à travers la publication de manuels techniques et la réalisation de sessions de formation d'aménagistes dans les écoles

des eaux et forêts d'Afrique centrale. Des partenaires techniques et financiers (AFD notamment), ont également appuyé les entreprises et les gouvernements pour financer l'élaboration des plans d'aménagement et renforcer les modalités de leur élaboration, de leur mise en œuvre et de leur contrôle.

Plus de 20 ans après la mise en œuvre des premiers plans d'aménagement, et alors que la seconde génération des plans d'aménagement forestier se rapproche, un bilan de ce qui a été fait semble nécessaire.

VERS LA PROCHAINE ÉTAPE : LES PLANS D'AMÉNAGEMENT POUR LA DEUXIÈME ROTATION

Actuellement, plus de 60% des concessions forestières d'Afrique centrale sont dotées d'un plan d'aménagement. Alors que les derniers plans d'aménagement viennent d'être validés (RDC, avec l'appui du projet AGEDUFOR), les premiers arrivent déjà presque à échéance (Gabon, CEB/Precious Woods et Rougier Gabon). Ces entreprises ont accumulé une expérience de plus de 20 ans dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans d'aménagement. Pendant toutes ces années, elles ont collecté des informations précises sur la ressource ligneuse (par les inventaires d'exploitation), la dynamique forestière (dispositifs de suivi, constitué de parcelles permanentes et/ou de sentiers), l'environnement (identification de zones sensibles, zones humides, inventaires faune...) et le contexte socio-économique (grâce à la cellule sociale et des échanges avec les populations locales). L'engagement de certaines de ces entreprises dans un processus de certification a permis de renforcer la qualité des dispositifs de suivi mis en place dans le cadre des plans d'aménagement.

Une première enquête auprès des entreprises sous aménagement depuis plus de 10 ans, a révélé que l'approche utilisée pour estimer le potentiel de production des essences récoltées en gros volumes a été bonne. Par contre, les entreprises n'ont pas toujours pu prélever la totalité des volumes estimés dans les plans d'aménagement, d'une part parce que le déploiement des unités industrielles locales permettant de valoriser les essences secondaires, bois de second choix et rébus d'exploitation a tardé à se mettre en place, et d'autre part parce que les marchés indispensables à la valorisation de la ressource n'ont pas été trouvés ni développés pour une partie du groupe des essences qui ont initialement fait partie de l'objectif..

Parallèlement plusieurs dispositifs de recherche scientifique ont été suivis, parfois pendant plus de 30 ans, et leurs données analysées, notamment grâce aux projets DYNAFOR et P3FAC, avec des chercheurs du CIRAD et de l'Université

de Gembloux. Les résultats montrent que certaines essences, même en l'absence d'exploitation, perdent naturellement une partie de leur stock potentiellement exploitable, et que la dynamique de perte est fortement dépendante du type de forêt. Ces dispositifs ont amené à une remise en cause de l'approche de calcul du taux de reconstitution par groupe d'essences, notamment si dans ce groupe se trouvent des essences à faible reconstitution à cause du type de forêt concernée. Il s'avère donc nécessaire de définir une nouvelle approche pour la prochaine génération des plans d'aménagement, pour laquelle plusieurs questions se posent :

- Faut-il reconduire les inventaires d'aménagement ? Et doit-on se baser sur la méthodologie mise en œuvre dans les années 90 ? Comment prendre en compte l'évolution des technologies pendant les 20 à 30 années séparant les deux rotations (GPS, drones, images satellitaires...) afin d'optimiser les inventaires de la ressource ?
- Comment prendre en compte les types forestiers dans les plans d'aménagement, tout en gardant les plans d'aménagement pragmatiques pour leur mise en œuvre ? Quelle influence cela aura-t-il sur le découpage de la zone de production ?
- Comment valoriser les données collectées par les entreprises (inventaires d'exploitation, cartographie de l'exploitation, suivi de croissance dans des parcelles ou des sentiers de suivi) pour l'élaboration du plan d'aménagement de la deuxième rotation ? Et comment prendre en compte les différences entre entreprises en termes de qualité de procédures de collecte et donc de données collectées ?
- Comment valoriser les informations de suivi socio-économique et de communication ?
- Comment intégrer les résultats de la recherche dans les décisions sur les essences à récolter et la durée de rotation ?

- Comment créer des marchés pour les essences encore peu connues, mais dont la récolte aide-ra à ouvrir la canopée et ainsi à stimuler la régénération de plusieurs essences actuellement exploitées ?

Une évaluation scientifique indépendante de l'efficacité des méthodes d'élaboration des plans d'aménagement sur la base des données de suivi de leur mise en œuvre, est essentielle pour une amélioration continue de l'aménagement des forêts de production de bois, et pour éventuellement adapter ces méthodes.

Deux entreprises pionnières, CEB/Precious Woods et Rougier Gabon, collaborent avec des scientifiques et l'administration gabonaise pour faire des évaluations préliminaires et pour identifier des méthodes innovantes qui permettraient d'élaborer des plans d'aménagement durables des forêts de façon plus efficiente que dans le cadre des premiers plans. Les deux entreprises sont membres de la commission forêt-industrie de l'ATIBT et leurs expériences alimenteront les débats sur le sujet lors des conférences internationales, comme le Forum ATIBT qui se tiendra à Nantes et la Réunion des Parties du PFBC qui se tiendra à Libreville.



© JL Doucet



Stylo -CJ-Kanda-Sapelli - © Interholco

AU SEIN DES CONCESSIONS FORESTIÈRE CERTIFIÉES



© John Lander - Imagéo

© John Lander - Imagéo



© John Lander - Imagéo



© John Lander - Imagéo

REMERCIEMENTS

La plupart des projets gérés par l'ATIBT bénéficient du soutien financier continu de nos principaux bailleurs en 2019 : l'UE (Communauté européenne), l'AFD (Agence Française de Développement), le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial), la FAO (Food and Agriculture Organization), la KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau - Agence allemande de développement), via le programme PPECF géré par COMIFAC et IDH (l'Initiative Pour un Commerce Durable).



AFD (Agence Française de Développement)

Christophe DU CASTEL
Emmanuel FOURMANN
Mathieu AUGER SCHWARTZENBERG
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 1 - FRANCE
ducastelc@afd.fr / fourmanne@afd.fr
augerschwartzenbergm@afd.fr
Tél +33 (0)1 53 44 33 10
Fax +33 (0)1 53 44 38 66
www.afd.fr



FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)

Aurélien AHMIM-RICHARD
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 13 - FRANCE
ahmim-richarda@afd.fr
Tél +33 (0)1 53 44 32 78
www.afd.fr



Banque Mondiale

Valérie HICKEY
1818 H Street, NW Washington, DC
20433 ÉTATS-UNIS
vhickey@worldbank.org
Tél +36343 / 1-202-473-6343
www.worldbank.org



GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) GIZ GmbH

Herbert CHRIST
Friedrich Ebert Allee, 40
53113 Bonn - ALLEMAGNE
herbert.christ@giz.de
Tél +49 61 96 79 12 82
Fax +49 61 96 79 73 33
www.giz.de



BMZ (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung)

Lena Siciliano BRETAS
Federal Ministry for Economic Cooperation and Development
Division 122
Rural development, lands rights, Forests Dahlmannstr. 4
53113 Bonn - ALLEMAGNE
Tél : +49 228 5353864
Lena.Bretas@bmz.bund.de
www.bmz.de



IDH (Dutch sustainable trade initiative)

Nienke STAM - Nienke SLEURINK
Arthur van Schendelstraat 500
3511 MH Utrecht - P.O. Box 1241,
3500 BE UTRECHT - PAYS-BAS
stam@idhtrade.org - sleurink@idhtrade.org
Tél +31 (0) 6 5286 2393
www.idhsustainabletrade.com



KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau)

Martin BOSTROEM
Palmengartenstrasse, 5-9
6325 Frankfurt am Main - ALLEMAGNE
martin.bostroem@kfw.de
Tél +49 69 74 31 4090
www.kfw.de



Commission Européenne / DEVCO

Elizabeth GUTTENSTEIN
International Cooperation and Development - C2 Unit : Environment, Natural Resources, Water
Rue de la loi, 41
B-1049 Bruxelles - BELGIQUE
elizabeth.guttenstein@ec.europa.eu
Tél +32 229-68590



MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - Sous-direction de l'environnement et du climat Pôle Biodiversité-Forêts-Océans

Philippe DELETAIN
Catherine BODART
27, Rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15 - FRANCE
philippe.deletain@diplomatie.gouv.fr
catherine.bodart@diplomatie.gouv.fr
Tél +33 (0)1 43 17 62 53
Tél +33 (0)1 43 17 71 68



DFID

Julia FALCONER
1 Palace Street SW1E 5HE
London - ANGLETERRE
j-falconer@dfid.gov.uk
Tél +44 1355 84 3132



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

MAA (Ministère de l'Agriculture, et de l'Alimentation)

Célia DIDIERJEAN
celia.didierjean@agriculture.gouv.fr
Chargée de mission «FLEGT et Règlement Bois de l'Union Européenne»
3, rue Barbet de Jouy
75007 PARIS Cedex 07 - FRANCE
Tél +33(0)1 49 55 40 94



EFI (European Forest Institute)

Jussi VIITANEN
FLEGT and REDD Facilities
80100 Joensuu - FINLANDE
jussi.viitanen@efi.int
Tél +34 6 73 27 28 02
www.efi.int



FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

Sven WALTER
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Roma - ITALIE
sven.walter@fao.org
Tél +240 22 20 55 416
www.fao.org



OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux)

Sheam SATKURU
International Organizations Center,
5th Floor Pacifico-Yokohama, 1-1-1,
Minato-Mirai, Nishi-ku,
Yokohama, 220-0012 - JAPON
satkuru@itto.int
Tél +81-45-223-1110
Fax +81-45-223-1111



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

ATIBT - Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne CEDEX - FRANCE
Tél. +33 1 43 94 72 64 - Fax. +33 1 43 94 72 09